

# L'OBSERVATOIRE

pour la protection des défenseurs des droits de l'Homme

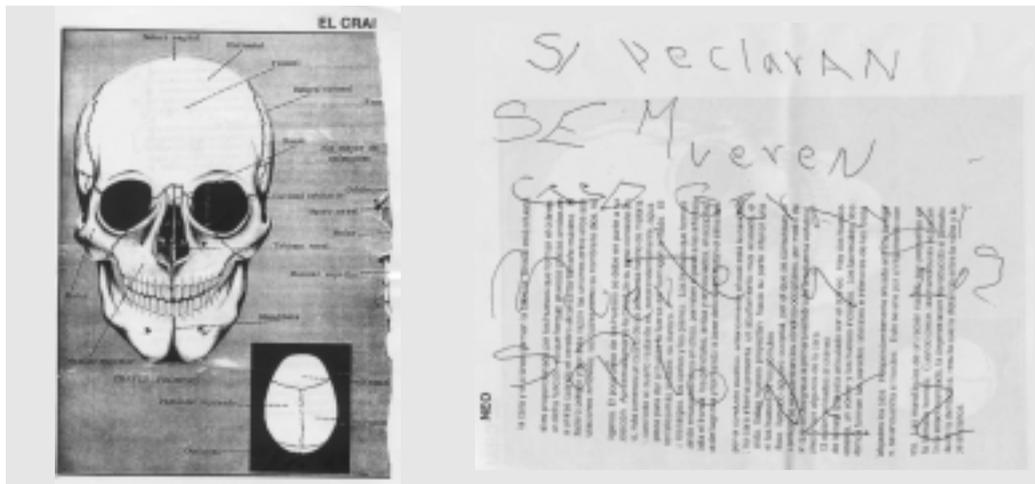
**THE OBSERVATORY**  
for the Protection  
of Human Rights Defenders

**EL OBSERVATORIO**  
para la Protección  
de los Defensores de los Derechos Humanos

## Mission internationale d'enquête

Guatemala

Les défenseurs pris pour cibles :  
des agressions massives, récurrentes, impunies



Introduction . . . . .	p.3
I. Situation générale . . . . .	p.5
II. Les ONG de défense des droits de l'Homme . . . . .	p.8
III. Les agressions contre les opérateurs de justice . . . . .	p.13
IV. Les défenseurs des droits économiques sociaux et culturels . . . . .	p.18
V. L'attitude des autorités . . . . .	p.23
Conclusions . . . . .	p.25
Recommandations . . . . .	p.27
Annexe 1 : Lettre de menace adressée à la Fondation Myrna Mack . . . . .	p.29
Annexe 2 : Lettre de menace adressée à l'ODHAG (Office des droits de l'Homme de l'Archevêché du Guatemala) . . . . .	p.30

**fidh**

Fédération internationale  
des ligues des droits de l'Homme

Mars 2002

**OMGT**

Organisation Mondiale  
Contre la Torture



## Introduction

### Objet de la mission

La FIDH et l'OMCT, dans le cadre de leur programme conjoint, l'Observatoire pour la protection des défenseurs des droits de l'Homme, ont mandaté une mission internationale d'enquête au Guatemala dans le but de recueillir des informations concernant la situation des défenseurs des droits humains dans le pays.

Composée de Françoise Mathe, avocate à Toulouse et chargée de mission auprès du Bureau Exécutif de la FIDH, et de Juan Carlos Capurro, avocat à Buenos Aires, Membre du Comité d'Action Juridique, organisation membre de la FIDH, cette mission s'est rendue au Guatemala du 24 mai au 1er juin 2001.

L'Observatoire est un programme d'action qui vise à contribuer à la protection des défenseurs des droits de l'Homme. Conformément à la définition opérationnelle retenue par la FIDH et l'OMCT, un défenseur est toute personne qui " risque d'être ou est victime de représailles, de harcèlement ou de violations en raison de son engagement, conformément aux instruments internationaux de protection des droits de l'Homme, individuellement ou en association avec d'autres, en faveur de la promotion et de la mise en œuvre des droits reconnus par la Déclaration Universelle des Droits de l'Homme et garantis par les divers instruments internationaux ".

A cette fin, l'Observatoire dispose d'un large panel d'activités, y compris un système d'alerte au travers de la diffusion d'appels urgents, des missions internationales d'enquête, d'observation judiciaire, de défense et de solidarité, une action soutenue auprès des instances internationales et régionales, une assistance matérielle aux défenseurs en danger, la mobilisation de l'opinion publique...

### Personnes rencontrées

La mission a pu s'entretenir avec de nombreuses organisations ainsi qu'avec plusieurs représentants des autorités politiques et judiciaires du pays :

- Monsieur Byron Humberto Barrientos Díaz, Ministre de l'Intérieur
- Monsieur Juan Francisco Alfaro, Ministre du Travail et de la Prévision Sociale
- Monsieur Ricardo Alvarado Ortigosa, Directeur Exécutif de la COPREDEH (Commission Présidentielle des Droits de l'Homme)
- Edgar Gutiérrez, Secrétaire d'Analyse Stratégique de la Présidence de la République (SAE)
- Général Efraín Ríos Montt, Président du Congrès de la République de Guatemala
- Monsieur Carlos Mejía, Vice-président de la Commission des Droits de l'Homme du Congrès
- José Alfredo Cojtí, du Groupe parlementaire du PANN (Parti d'Avancée Nationale)
- Pablo Ceto, chef du Groupe parlementaire de l'ANN (Alliance Nouvelle Nation)
- Monsieur Hugo Maúl Figueroa, Président de la Cour Suprême de Justice
- Monsieur Leopoldo Liú, Procureur Spécial pour les affaires d'Opérateurs de justice
- Mario René Chávez doyen du CAG (Collège d'Avocats de Guatemala)
- Monsieur Julio Arango Escobar, Procureur des Droits de l'Homme
- Monsieur Guillermo Fernández Maldonado, chef du secteur des Droits de l'Homme de la MINUGUA (Mission des Nations Unies pour le Guatemala)
  
- Mario Polanco du GAM (Groupe d'Appui Mutuel)
- Rosalina Tuyuc de la CONAVIGUA (Coordination Nationale de Veuves du Guatemala)
- Eleonora Muralles y Verónica Godoy du FADS (Familles et Amis contre la Délinquance et la Séquestration)
- Miguel Ángel Albizures de la ACI (Alliance Contre l'Impunité)

Guatemala  
Les défenseurs pris pour cibles : des agressions massives, récurrentes, impunies

- Me Nery Rodenas de la ODHAG (Office des Droits de l'Homme de Archevêché du Guatemala)
- Orlando Blanco de la CONADEHGU (Coordination Nationale des Droits de l'Homme de Guatemala)
- Me Frank Larue du CALDH (Centre d'Action Légale pour les Droits de l'Homme)
- Elena Farfán Aura de FAMDEGUA (Association de Familles de Détenus Disparus de Guatemala)
- Dora Mirón de la Fondation Rigoberta Menchú Tum
- Guillermo Monroy de la Pastorale Sociale de l'Archevêché de Guatemala
- Le Père Mauro Verzeleti du CAM (Centre d'Aide aux Migrants)
- Iván Castillo de CEIBAS (Centre d'Etudes, Information et Bases pour l'Action Sociale)
- José Pinzón, président de la CGT (Centrale Générale de Travailleurs de Guatemala), ainsi que plusieurs responsables d'organisations syndicales des ouvriers agricoles de la zone cafetière à San Antonio de Suchitepéquez.
- Des membres du SITRABI (Syndicat des Travailleurs de la Banane de Izabal) dans les locaux du Secrétariat de l'Organisation au siège de Morales
- Julio Coj de l'UNSTRAGUA (Union Syndicale des Travailleurs de Guatemala)
- Juan Tiney Ixbalam de la CONIC (Coordination Nationale Indigène et Paysanne)
- Mariano Garrido de la CONGCOOP (Coordination d'ONG et Coopératives)
- Domingo Quino Solís de la FUNDACEDCO (Fondation pour l'Education et le Développement Communautaire)
- Luis Rodolfo Ramirez García et Fernando Lopez Antillon de l'IECCPG (Institut d'Etudes Comparées en Sciences Pénales de Guatemala)
- Madame Yolanda Auxiliadora Pérez Ruiz, Vice-présidente de l'AJM (Association de Juges et Magistrats)
- Vilma Ovalle de Mujer Vamos Adelante (Femmes Allons de l'Avant)
- Anousheh Machouf et Oscar Chavarria de la Fondation Myrna Mack  
et Monsieur Oscar Echeverría, responsable du département juridique
- Salvador Bonini, Président de l'APG (Association de Journalistes de Guatemala)
- Gonzalo Marroquín, Rédacteur en chef de Prensa Libre

Les chargés de mission tiennent à remercier tous ceux et celles qui ont accepté de leur dédier une partie de leur temps et de répondre à leurs interrogations, ainsi que les autorités guatémaltèques pour leur coopération.

Ils remercient aussi particulièrement les membres de la Commission des Droits de l'Homme du Guatemala (CDHG), organisation membre de la FIDH et de l'OMCT, pour leur accueil et la qualité de leur assistance dans l'organisation de la mission.

## I. Situation générale

Le Guatemala est marqué par l'interruption de son processus de démocratisation politique et social, en juin 1954, par le coup d'Etat<sup>1</sup> contre le Président élu Jacobo Arbenz. Une guerre civile -la plus cruelle de toute l'Amérique latine- s'en suit, menée par les régimes militaires successifs contre les mouvements insurrectionnels. Celle-ci dure près de 36 ans et est responsable, selon la Commission de la Vérité (*Comisión para el Esclarecimiento Histórico*)<sup>2</sup>, de 200.000 morts et disparitions forcées, et jusqu'à un million et demi de déplacés internes et de réfugiés dans la période la plus aiguë.

Les méthodes employées ont essentiellement frappé les civils et tout particulièrement la population indigène<sup>3</sup>, notamment pendant les années 1981 à 1983 au cours desquelles s'est développée une stratégie de "terre brûlée". Cette stratégie de destruction de villages entiers, de massacres systématiques des habitants, accompagnée de tortures, viols et travail forcé visant les groupes les plus vulnérables, a causé pour ces deux seules années plusieurs dizaines de milliers de morts.

Ces crimes ont été commis pour l'essentiel par des unités spécialisées de l'armée guatémaltèque, dont les tristement célèbres "Kaibiles". Les Kaibiles étaient des forces spéciales de l'armée ayant reçu un entraînement intensif et particulièrement inhumain, les Kaibiles étaient des exécutants particulièrement redoutés pour leur cruauté. Leur mission était exprimée par la devise "le Kaibil est une machine à tuer". Leur but était d'anéantir parmi la population paysanne essentiellement autochtone, les bases supposées des mouvements insurrectionnels, selon la stratégie désormais classique des guerres contre-insurrectionnelles.

Le caractère systématique de cette stratégie de destruction et de terreur, menée contre les populations indigènes considérées comme les bases d'appui de la guérilla, a mené la Commission de la Vérité à conclure qu'un véritable génocide à l'égard des populations mayas dans au moins quatre régions du pays a été organisé pendant la période de 1981-1982.

La guerre contre-insurrectionnelle a également généré la création d'un appareil de renseignement largement fondé sur l'utilisation de la torture et de structures parallèles (corps de sécurité non officiels, escadrons de la mort, "spécialistes"<sup>4</sup>, et les PAC "Patrouilles d'Autodéfense Civiles"). En milieu rural, le

contrôle des populations s'est organisé à travers le regroupement de villages dispersés en hameaux stratégiques, mais également par une présence physique dans les villages, de représentants de l'armée : les "commissaires militaires"<sup>5</sup>. Parallèlement, les fameuses PAC, qui regroupaient souvent par la force les hommes des villages dans des groupes d'autodéfense, ont aidé à semer la terreur afin de soumettre les populations locales à la volonté de l'armée. Les "commissaires militaires" et les PAC ont très souvent participé aux massacres perpétrés par l'armée.

Le rôle joué par ces institutions -qui se sont souvent substituées aux autorités traditionnelles-, ainsi que la création des hameaux stratégiques et les déplacements forcés, ont profondément altéré le tissu social en milieu rural, en particulier dans les communautés indigènes. Par ailleurs, le mouvement social a été lourdement frappé par la répression brutale qui s'est abattue sur toute forme d'organisation sociale considérée, a priori, comme subversive.

L'ensemble de ces violations systématiques des droits de l'Homme et de leurs conséquences est décrit et analysé dans deux ouvrages importants qui présentent de très nombreux points de concordance : a) la Commission de la Vérité mise en place sous l'égide des Nations unies dans le cadre des accords de paix, et b) le programme REMHI (Récupération de la Mémoire Historique) mis en place par l'ODHAG (Office des Droits de l'Homme de l'Archevêché de Guatemala), sous la direction de Monseigneur Gerardi<sup>6</sup>.

La guerre a pris fin en 1996 par la signature des accords de paix, composés de plusieurs volets, y compris un accord spécifique sur les droits de l'Homme. Ces accords établissent le cadre dans lequel doit agir le gouvernement guatémaltèque. D'ailleurs, la mise en œuvre des accords de paix fait l'objet d'un suivi de la part des Nations unies à travers la présence de la MINUGUA (Mission de vérification des Nations unies pour le Guatemala).

Si depuis la signature des accords, les affrontements militaires ont cessé et des progrès en matière de rétablissement de l'Etat de droit ont été réalisés, on ne peut pour autant considérer que les accords de paix et les engagements de l'Etat guatémaltèque soient actuellement dûment appliqués. Ceci est particulièrement flagrant pour ce qui concerne les engagements

Guatemala  
Les défenseurs pris pour cibles : des agressions massives, récurrentes, impunies

pris en matière de respect des droits de l'Homme. En effet, les engagements se trouvant dans l'"Accord Global sur les Droits de l'Homme" sont dans leur majorité demeurés lettre morte, de même pour les engagements relatifs à la lutte contre l'impunité, à la protection des personnes et institutions qui travaillent pour le respect des droits humains, ainsi que les mesures relatives au démantèlement des appareils clandestins de sécurité. De plus, les recommandations de la Commission de la Vérité, prévues explicitement par l'Accord d'Oslo ne sont toujours pas mis en œuvre, plus de deux ans après leur émission.

La plupart des interlocuteurs de la mission s'accordent à considérer que l'accès au pouvoir du FRG<sup>7</sup> en janvier 2000 constitue un symptôme du poids persistant au plus haut niveau de l'Etat des appareils d'intelligence militaire et des diverses structures armées parallèles mises en place pendant la période de la guerre (commissaires militaires, PAC, etc).

L'année 2000 a été marquée par l'ascension à la présidence du candidat du FRG, Alfonso Portillo, et l'élection, à la tête du Congrès, de l'homme fort de ce parti, le Général Ríos Montt, ancien président de la République. Cette élection est survenue en dépit du fait que Ríos Montt est arrivé au pouvoir à la suite d'un coup d'Etat en 1982-83, dans les années les plus meurtrières de la guerre contre-insurrectionnelle, et qu'il se trouve aujourd'hui visé par plusieurs plaintes pour génocide devant les juridictions espagnoles et les juridictions ordinaires au Guatemala. A ce tableau s'ajoute en août 2000 la nomination au poste de Ministre de l'Intérieur de Byron Barrientos, ancien officier de l'intelligence militaire au passé très controversé.

Malgré le fait que l'ensemble des structures paramilitaires devraient théoriquement, selon les accords de paix, être dissoutes, celles-ci n'ont jamais été réellement neutralisées. La persistance de ces structures se traduit, d'une part, par une fragmentation de ces groupes et la prolifération d'organes de sécurité privés mal contrôlés<sup>8</sup>, qui paraissent continuer à bénéficier de réseaux de solidarité diffus au sein de l'appareil d'Etat<sup>9</sup>. D'autre part, la présence d'ex-membres des PAC et d'ex-"commissaires militaires" en milieu rural, génère des tensions extrêmes. De fait, ces derniers continuent à exercer un pouvoir considérable et à provoquer des conflits et de graves violations des droits de l'Homme.

Selon la plupart des interlocuteurs rencontrés par la mission mandatée par l'Observatoire pour la protection des défenseurs des droits de l'Homme, on assiste depuis le deuxième semestre de l'an 2000 à une recrudescence d'actions menées contre la société civile et le mouvement social. La plupart des personnes rencontrées, y compris au sein même de l'Etat, attribuent ce

phénomène à ces groupes.

Il n'est pas douteux que la présence à des postes clés de l'Etat de personnalités dont le passé est lié à la période et aux méthodes les plus condamnables de la guerre contre-insurrectionnelle a été perçue par ces groupes comme un feu vert et une garantie d'impunité. Après l'accession à la présidence du Congrès de l'ex-dictateur Ríos Montt, l'arrivée au gouvernement huit mois plus tard du Ministre de l'Intérieur Byron Barrientos<sup>10</sup>, ancien officier du service d'intelligence militaire de la G2<sup>11</sup>, n'a fait qu'aggraver la situation. Il existe au sein de l'appareil d'Etat de fortes réticences à démanteler les structures les plus profondément liées à la période de la guerre contre-insurrectionnelle. Celles-ci sont mises en évidence par le retard mis à supprimer l'Etat-major présidentiel, organisme d'intelligence dont des membres ont été mis en cause dans de nombreuses actions criminelles et en particulier dans l'assassinat de Monseigneur Gerardi et de l'anthropologue Myrna Mack.

La dissolution pure et simple de cette institution est prévue par l'article 46 de l'"Accord sur le renforcement du pouvoir civil et sur la fonction de l'armée" qui organise également la mise en place d'une structure d'intelligence civile sous la forme du Secrétariat d'Analyses Stratégiques, rattaché à la présidence de la République. Or, non seulement l'Etat-major présidentiel n'a pas été dissous, mais selon des informations postérieures au départ de la mission, son budget pour l'exercice 2002 est en augmentation. Quant au Secrétariat d'Analyses Stratégiques, il fait l'objet d'une offensive de la part du FRG, qui vise sa suppression et son remplacement par une structure rattachée au Ministère de l'Intérieur. A travers des débats apparemment techniques se joue manifestement une tentative pour maintenir au sein de l'Etat des institutions qui constituent le relais des groupes issus de l'appareil anti-insurrectionnel. Ceux-ci sont peut-être disséminés, mais demeurent néanmoins très puissants au sein de la société.

En outre, le gouvernement actuel traverse une crise politique qui se traduit par un affrontement entre de larges secteurs de la société et le pouvoir économique. Au sein de la société, le mouvement des droits humains remplit un rôle de vigilance face à des phénomènes de délinquance ou de corruption dans la classe politique. De plus, il assume un travail dans le domaine de la lutte contre l'impunité dont bénéficie encore les auteurs de graves violations des droits de l'Homme commises pendant la guerre.

C'est dans ce contexte que doit être replacée la vague d'agressions commises contre les défenseurs des droits humains et plus largement, contre une grande partie du mouvement social. La mission a en effet pu constater que les

## Guatemala

### Les défenseurs pris pour cibles : des agressions massives, récurrentes, impunies

défenseurs les plus violemment agressés sont d'une part ceux qui participent aux procédures judiciaires relatives aux séquelles de la guerre et aux exhumations de charniers et, d'autre part, ceux qui ont joué un rôle actif dans le mouvement de la société civile contre des phénomènes de corruption. En particulier, ceux qui ont dénoncé la publication fallacieuse par plusieurs parlementaires du FRG des dispositions fiscales de la loi sur les boissons alcoolisées<sup>12</sup>.

Les autorités attribuent généralement ces agressions à la délinquance de droit commun, dont la mission ne sous-estime pas le poids actuel dans la vie quotidienne des guatémaltèques. Toutefois, le caractère systématique de ces agressions ainsi que leurs caractéristiques communes peu compatibles avec le mode opératoire de cette délinquance (en particulier l'absence de mobile économique dans la plupart des cas), permettent de considérer qu'il s'agit de la mise en place d'un mode de harcèlement et d'intimidation du mouvement social. En toute hypothèse, et malgré l'extrême gravité que ces agressions ont parfois revêtu, aucune investigation sérieuse n'a été conduite par les autorités, et aucune élucidation n'est intervenue.

Les "cibles" les plus exposées sont les organisations de défense des droits l'Homme stricto sensu et, parmi elles, celles qui participent aux actions menées pour poursuivre judiciairement les auteurs de crimes commis pendant la guerre. De plus, de nombreuses agressions surviennent à l'encontre d'organisations syndicales, d'organisations de développement et des opérateurs de justice.

#### Notes :

1. Le coup d'Etat se présente sous forme d'une "révolte populaire" composée d'une armée de mercenaires financée et armée par les Etats Unis, afin de contrer la réforme agraire entamée par Jacobo Arbenz et qui remet en cause le pouvoir de la United Fruit Company.
2. *La Comisión para el Esclarecimiento Histórico* a été mise en place sous l'égide de l'ONU à la suite des accords d'Oslo, signés en 1994 entre l'URNG (Unité Révolutionnaire Nationale du Guatemala) et le gouvernement du Guatemala, afin d'établir la vérité sur les violations des droits de l'Homme et les actes de violence commis pendant la guerre civile au Guatemala.
3. Formant 60% de la population, les diverses ethnies mayas constituent cependant 83.3% des victimes de la guerre.
4. Individus recrutés par l'Armée pour exécuter des actions parallèles.
5. Villageois cooptés. Ils étaient choisis par l'Armée pour leur servir de représentants.
6. Le 26 avril, soit deux jours après la présentation du rapport du projet REHMI, Monseigneur Gerardi a été assassiné. Les organisateurs de cet assassinat sont des anciens membres de l'Etat-major présidentiel.
7. FRG : Front républicain guatémaltèque, parti de droite.
8. Selon les chiffres cités par l'ultime rapport de la Minugua (Mission des Nations Unies

pour le Guatemala), le nombre de personnes appartenant à ces groupes de sécurité privée pourrait être supérieur à celui, reconnu par le ministère de l'Intérieur, de 25.000 hommes, un effectif déjà supérieur à celui de la police nationale et approchant celui de l'armée. La majorité des dirigeants de ces groupes ont appartenu aux organismes étatiques qu'ils ont souvent dû quitter pour motifs disciplinaires. Cette situation est en évidente contradiction avec l'article 32 de l'Accord sur le renforcement du pouvoir civil et du rôle de l'armée dans une société démocratique qui prévoyait que l'Etat exerce un contrôle strict sur ces groupes par le biais de la Police Nationale Civile.

9. Tant au niveau de l'exécutif, du législatif, du judiciaire et de la force publique.

10. Monsieur Barrientos a dû quitter ses fonctions en novembre 2001 en raison de l'accusation de détournement de fonds publics qui pèse actuellement sur lui. Il fait actuellement l'objet d'une enquête judiciaire.

11. Pendant la guerre, cet appareil d'intelligence militaire opérait directement au service de la Présidence et prioritairement en matière contre insurrectionnelle.

12. Une semaine après l'approbation par le Congrès d'une loi sur les dispositions fiscales des boissons alcoolisées, une version altérée a été publiée dans le journal officiel du Congrès. 24 députés du FRG, y compris Rios Montt, sont mis en cause dans cette affaire dénommée "Guategate". Une plainte a été déposée le 27 avril 2001 par *el Movimiento ciudadano para la justicia y la democracia* (Mouvement citoyen pour la justice et la démocratie) dont font parties plusieurs organisations sociales et de défense des droits de l'Homme.

## II. Les ONG de défense des droits de l'Homme

La plupart des organisations non gouvernementales (ONG) de défense des droits de l'Homme rencontrées ont subi à des degrés divers depuis le second semestre de l'année 2000 des menaces, intimidations, agressions qui ne peuvent sérieusement être attribuées à la délinquance de droit commun. Ainsi, des objets de valeur laissés en évidence par les "cambrioleurs" n'ont pas été dérobés et ces actes ont été précédés de menaces. Les agressions paraissent très souvent s'orienter vers le vols de données informatiques et de documentations.

En outre, aucun des faits dénoncés par les défenseurs des droits de l'Homme n'a été élucidé par les autorités publiques. Au cours de l'entretien que la mission a eu avec le Ministre de l'Intérieur, Monsieur Byron Barrientos, aucune indication convaincante sur les investigations réalisées n'a été fournie alors même que cette vague d'agressions coïncide avec l'arrivée au Ministère de l'Intérieur de Barrientos.

La concentration anormale de ces agressions contre certaines ONG conduit à y voir l'expression d'une nouvelle forme d'intimidation à l'égard des organisations les plus actives.

### A. Le cas de CEIBAS (Centre d'éducation et d'information pour l'action sociale)

Fondée en 1995, CEIBAS est une organisation non gouvernementale qui réalise un travail d'investigation en matière de droits de l'Homme et d'éducation populaire, dans une perspective de renforcement de la démocratie et de la paix. Elle a participé à la rédaction du premier rapport alternatif sur les droits économiques et sociaux et culturels présenté au Comité des Nations unies et travaille avec le PNUD dans le cadre d'un programme sur la violence au sein de la famille.

Entre février 2000 et mai 2001, l'organisation a subi quinze agressions :

- Dans la nuit du 6 au 7 février 2000, une intrusion dans les locaux de l'organisation s'est accompagnée du vol d'une partie de l'équipement informatique. Il est à noter que seuls ont été volés les équipements se trouvant au deuxième étage, moins accessible, et qui contenaient des données relatives aux activités de l'ensemble du réseau de l'organisation dans le

pays. Ces faits ont été dénoncés à la Police Nationale (dossier N° 401/2000).

- Le 15 février 2000, une tentative d'intrusion dans les locaux a été détectée par le personnel.

- Le 18 février 2000, le véhicule de Louis Lara, un dirigeant syndical qui travaillait dans les locaux de CEIBAS, a été volé.

- Fin mars 2000, des membres de CEIBAS ont constaté une tentative d'intrusion dans les locaux, et ont noté qu'un sac à dos et des mitaines de motocycliste avaient été jetés dans le patio.

- Le 9 avril 2000 a eu lieu une nouvelle intrusion au cours de laquelle la totalité du matériel informatique a été volé. Cependant, le reste du matériel coûteux, plus maniable, a été laissé dans les locaux. Les faits ont été dénoncés à la police sous le dossier N° 1086/2000.

- Le 3 mai 2000, José Octavio Cajas Castillo, enquêteur en matière d'environnement pour CEIBAS, a été agressé par les Services de Police. Alors qu'il rentrait de nuit à son domicile, il a reçu un coup dans le dos, s'est fait jeté contre un véhicule de patrouille, ses documents de travail ont été détruits. Ces agresseurs l'ont jeté dans le véhicule, maintenu au sol et frappé. Les policiers l'ont ensuite emmené pendant plusieurs heures dans la ville en le menaçant de le tuer. Il a ensuite été conduit à un poste de police où on l'a déshabillé et frappé. Il n'a pu appeler sa famille que le lendemain. Ce même jour, on le laissait sortir en le sommant de ne pas dire que ses documents avaient été détruits. Le registre de Police semble avoir été falsifié car il n'y existe aucune trace de cette arrestation et détention arbitraire. José Octavio Cajas Castillo a depuis quitté ses fonctions au sein de CEIBAS.

- Le 14 juillet 2000, le domicile de Yolanda Estrada Monterroso, administratrice de CEIBAS, a été cambriolé alors qu'elle était absente. Des objets sans valeur pécuniaire ont été emportés, alors que des objets de valeur ont été laissés sur place.

- Le 21 juillet 2000, la maison de Carlos Paredes, enquêteur sur le thème de l'enfance et de la jeunesse et auteur d'un rapport présenté à la Commission Interaméricaine des Droits de l'Homme (CIDH), était peinte de graffitis d'une bande

Guatemala  
Les défenseurs pris pour cibles : des agressions massives, récurrentes, impunies

délinquante, alors qu'il se trouvait à Quetzaltenango pour une session de formation. Il est à signaler que le sigle de cette bande (Z18), peint sur sa maison, ne correspond en aucune manière au territoire de ladite bande qui se trouve être très éloigné de son domicile.

- Le 7 octobre 2000, Ricardo Lobo, membre du département de formation de CEIBAS, subissait un attentat. Alors qu'il circulait dans son véhicule dans le centre de Guatemala Ciudad, un véhicule pick-up du type de ceux utilisés habituellement par l'Etat-major présidentiel s'est porté à sa hauteur. Ses occupants l'ont injurié et ont tiré plusieurs coups de feu sur son véhicule.

- Au mois d'octobre puis au mois de novembre 2000, deux tentatives d'intrusion ont été détectées au domicile de Ricardo Lobo. Au cours de la seconde tentative, un cartable a été dérobé. Il contenait un chéquier qui a été laissé à l'intérieur de la maison.

- Le 13 décembre 2000, deux hommes ont tenté de séquestrer Anna Gloria Morales León, membre de l'association, à l'université San Carlos. Pensant à une tentative de vol, elle a jeté son sac, mais celui-ci n'a pas paru intéresser les agresseurs qui tentaient de s'emparer d'elle. Elle a réussi à s'échapper.

- Le 11 mars 2001, une nouvelle intrusion a eu lieu au siège de CEIBAS au cours de laquelle les nouveaux équipements informatiques, dont 7 ordinateurs, une photocopieuse et plusieurs porte-voix ont été dérobés .

- Une intrusion accompagnée de vol a encore eu lieu le 1er mai 2001 et encore le 15 mai 2001. Au cours de cet ultime vol, les installations électriques des bureaux étaient détruites et enlevées ainsi que les caméras vidéo de protection. Cet acte de destruction était accompagné d'actes de vandalisme (défécation dans les bureaux...).

Les trois ultimes intrusions ont été réalisées selon un *modus operandi* identique supposant une certaine compétence technique, y compris l'utilisation de matériel électrique pour ouvrir les portes ainsi que de plusieurs équipes. Les portes arrières des bureaux ont été forcées alors que l'accès se fait par les portes avant. De plus, aucun véhicule n'a été repéré alors qu'il était nécessaire d'utiliser ce moyen pour emporter les équipements informatiques, ce qui suppose l'utilisation de téléphones cellulaires. Enfin, les auteurs n'ont jamais emporté les téléphones multi-lignes de l'association, dont la valeur est certaine. Après les faits, les membres de CEIBAS ont continué à recevoir par ce biais des appels menaçants et inquiétants. Ils ont d'ailleurs reçu des appels où les membres de l'association

s'entendaient retransmettre leurs propres communications. Il convient d'ajouter que lors du dernier "cambriolage", les services de police sont arrivés sur les lieux pour enquêter sans avoir été préalablement appelés.

Une telle série d'agressions ne peut pas être attribuée au hasard statistique de la délinquance de droit commun. Les caractéristiques des agressions, le dédain souvent manifesté pour des objets de valeur qui n'auraient pas manqué d'intéresser de purs délinquants et les messages qui ont accompagnés certaines de ces agressions ne permettent pas de douter qu'elles visaient CEIBAS et ses membres en tant que défenseurs des droits de l'Homme.

Il convient au demeurant d'ajouter que CEIBAS, qui est l'organisation la plus lourdement frappée par cette vague d'intimidation, est également une de celle qui a manifesté le plus de combativité dans le cadre du Mouvement citoyen pour la justice et la démocratie qui s'est développé au Guatemala lors de la dénonciation de la falsification de la loi sur la taxation des boissons alcooliques imputée à plusieurs députés du FRG, dont notamment le Général Rion Montt.

## B. Le cas de FAMDEGUA (Association des Familles de Disparus du Guatemala)

Cette association, créée en 1992, est essentiellement constituée de familles de disparus. Son activité se concentre dans la recherche des disparus. Elle soutient non seulement les familles mais aussi des communautés dans la recherche de leur proches. Cela passe notamment par l'exhumation de charniers datant de la guerre contre-insurrectionnelle.

Les défenseurs des droits de l'Homme participant à ces actions encourent de nombreux risques. Selon les chiffres établis par la MINUGUA en septembre 2000, des 67 processus d'exhumations analysés, 20 avaient donné lieu à une identification des responsables des massacres sans que le Ministère Public n'effectue de diligences permettant d'arriver à une phase de jugement.

Dans seulement deux cas d'exhumation, ceux de Rio Negro et de Las Dos Erres, une procédure judiciaire a été initiée. FAMEGUA est d'ailleurs à l'origine de l'ouverture de la procédure dans l'affaire de Las Dos Erres. Grâce à ces exhumations, 16 militaires dont 6 officiers de haut rang ont été mis en cause. Les exhumations de Las Dos Erres correspondent à un massacre survenu en 1982 et au cours duquel plus de 350 paysans indigènes ont été exécutés, parmi lesquels 67 enfants. Les militaires accusés de ce massacre tentent d'échapper à leurs

Guatemala  
Les défenseurs pris pour cibles : des agressions massives, récurrentes, impunies

responsabilités en invoquant la loi de réconciliation nationale.

Les procédures d'exhumation se déroulent dans les zones rurales où elles donnent lieu à des pressions très fortes exercées sur les témoins et l'ensemble des communautés. La présence dans ces communautés d'anciens "commissaires militaires" et membres des PAC (Patrouilles d'Autodéfense civiles) aggrave encore cette pression car ces groupes exercent souvent des menaces directes comme des coups de feu nocturnes et des agressions physiques.

FAMDEGUA a été victime de deux agressions le 4 septembre 2000 et le 4 mai 2001 :

- Le 4 septembre 2000, 4 hommes armés sont entrés dans les bureaux de l'association. Ils ont contraint les personnes présentes à se coucher au sol en pointant des armes à feu sur leur tête et en menaçant de les tuer. Ils ont exigé qu'on leur donne les clefs du véhicule et la caisse de l'association. Ils ont ensuite enfermé les femmes dans les sanitaires et forcé les hommes à se déshabiller, les laissant ainsi enfermés pendant plus d'une heure. Pendant que l'un des agresseurs montait sur le toit pour contrôler la situation, les autres emportaient les ordinateurs et des documents papier concernant le massacre de Las Dos Erres ainsi que d'autres plaintes associées aux exhumations de charniers. L'ensemble de ces objets ont été placés dans la camionnette de l'association par les agresseurs. La camionnette est réapparue ultérieurement, abandonnée. Au mois de février 2001, 7 personnes capturées à Escuintla par la Section d'Investigations Criminelles de la PNC ont été présentées à l'association pour identification. Cependant, ces hommes ne correspondaient en aucune manière à la description donnée par les personnes qui avaient été agressées.

- Le 4 mai 2001, à 10 heures du matin, alors que Elena Farfán Aura, responsable de FAMDEGUA, montait dans le véhicule de l'association avec son chauffeur, deux hommes armés les ont menacés, ont pris les clefs du véhicule et les ont forcés à monter à l'intérieur. En position assise avec l'un des deux agresseurs à ses côtés, l'arme enfoncée dans les côtes, Madame Farfán Aura et son chauffeur ont été longuement conduit à travers la ville. Les agresseurs ont exigé la remise de leurs cartes d'identité mais ont expressément déclarés ne pas être intéressés par l'argent se trouvant dans leurs portefeuilles. Pendant le trajet, Madame Farfán a été interrogée sur son travail.

Plus tard, Madame Farfán Aura et son chauffeur ont été forcés de descendre du véhicule. Sous la menace des armes, ils ont été enjoint de ne pas crier. Avant de les laisser, les agresseurs

leurs ont indiqués qu'il y avait au fond de la rue une station de police où ils pourraient trouver de l'aide. Madame Farfán a noté que leur véhicule avait été suivi pendant tout le trajet. Les agresseurs avaient la même apparence physique que les cambrioleurs du mois de septembre 2000, jeunes et vêtus de façon soignée. Le véhicule volé n'a pas été retrouvé.

Ces faits ont été dénoncés au Ministère Public, et à la MINUGUA. Aucune investigation sérieuse ne paraît avoir été réalisée.

Au cours de l'entretien avec le Ministre de l'Intérieur, la mission n'a pas reçu d'indication satisfaisante pouvant justifier l'absence d'investigation. Le Ministre se limitait à expliquer à la mission, sous forme de reproche, que les membres de FAMDEGUA s'étaient refusés à reconnaître les cambrioleurs dans l'affaire initiale.

Si CEIBAS et FAMEGUA ont subi des agressions graves, la plupart des organisations de défense des droits humains, et en particulier celles qui travaillent sur les violations des droits de l'Homme commises pendant la guerre, ont été victimes de harcèlement à divers niveaux.

### C. Le cas du GAM (Groupe d'Appui Mutuel)

Créé en 1984, le GAM est une des premières organisations qui se soit constituée pour regrouper les familles de victimes de violations des droits de l'Homme. Elle est essentiellement composée de femmes issues de la population paysanne et indigène.

Durant les mois qui ont précédés la mission, elle a subi les agressions suivantes :

- Entre le 15 et le 25 novembre 2000, la maison de Xiomara Bedoya, responsable de la section de soutien psychologique de l'association, a été surveillée vingt quatre heures sur vingt quatre par un véhicule sans plaques. Aucune investigation n'a été menée de façon sérieuse.

- Le 3 décembre 2000 à Uspantán, dans le département du Quiché, un représentant du GAM, Dionysio Camaja, a été arrêté, insulté et frappé par un ancien collaborateur de l'armée. Il a été hospitalisé à la suite de ses blessures. Aucune suite n'a été donnée à sa plainte.

- Le 6 décembre 2000, un appel téléphonique a été reçu au domicile de Mario Polanco, directeur du GAM. Cet appel, réceptionné par sa fille, lui enjoignait de faire attention à lui et

Guatemala  
Les défenseurs pris pour cibles : des agressions massives, récurrentes, impunies

lui décrivait son véhicule. Le jour suivant, des hommes fortement armés lui ont volé ce même véhicule.

- Le 7 décembre, Monsieur Polanco relevait la présence d'hommes fortement armés circulant autour du siège de l'association.

- Le 10 décembre, il notait la présence d'une automobile de marque 'Toyota', sans plaques à vitres teintées, auprès de son domicile. Il a dénoncé cette présence à la police qui n'est jamais intervenue.

- Le 11 décembre, des inconnus ont frappé violemment à la porte de Mario Polanco avec un objet métallique.

- Le 11 décembre, un appel téléphonique a été reçu au siège du GAM, émanant d'une personne qui se présentait comme faisant partie de la MINUGUA. Celle-ci a demandé où se trouvait Dionysio Camaja, prétendant ne pas parvenir à le localiser à Uspantán.

- Le 9 avril 2001, Mario Polanco notait la présence d'hommes assis devant sa maison pendant toute une soirée et durant toute la matinée suivante.

#### D. Le cas du CALDH (Centre d'Action Légale pour les Droits de l'Homme)

Cette organisation travaille tout particulièrement sur les procédures relatives à des violations du droit international humanitaire commises pendant la guerre. Elle participe également à des exhumations de charniers.

Outre des mesures d'intimidation "classiques", comme la présence de véhicules suspects autour du siège de l'association, elle a subi deux agressions :

- Au mois de mai 2000, une intrusion nocturne a eu lieu dans les locaux du siège de l'association, au cours de laquelle deux ordinateurs contenant des informations relatives à son travail en zone rurale ont été dérobés.

- Au mois d'octobre 2000, Celso Balán, un membre de l'association qui travaillait dans la région de Chimaltenango a été interpellé par deux hommes prétendant être des journalistes. Ils l'ont emmené de force dans un pick-up, lui ont mis un sac sur la tête, l'ont frappé, et harcelé de questions relatives aux cas dont il s'occupait. Ceci est survenu alors que Monsieur Balán travaillait à San Martin Jilotepeque sur un cas d'exhumation de charniers où étaient supposées être inhumées les victimes du massacre

perpétré par l'armée en 1982 à Chipastor, dans le département de Chimaltenango. Les questions étaient essentiellement techniques, révélant l'inquiétude de personnes susceptibles d'avoir participé aux faits. En effet, ils lui demandaient comment on pouvait identifier des corps féminins ou masculins, déterminer si les auteurs du massacre étaient des militaires ou bien la guérilla, et quels étaient les moyens de preuve. Ensuite, ses agresseurs lui ont fait absorber un sédatif et l'ont laissé dans le cimetière de San Martin Jilotepeque. La relative sophistication des moyens employés (l'usage du sédatif, la nature des questions, et le véhicule employé qui était un pick-up tout neuf) laisse supposer que cette agression a été commise par d'anciens membres des groupes paramilitaires obéissant aux ordres des responsables du massacre de Chipastor, et que ces derniers exercent toujours un pouvoir important. De plus, malgré sa très bonne connaissance de la région et de ces habitants, Celso Balán ne connaissait pas ses agresseurs. Les faits ont été dénoncés aux autorités publiques, mais n'ont donné lieu à aucune investigation sérieuse. Le Ministère de l'Intérieur a d'ailleurs déclaré quelques jours après qu'il s'agissait d'une agression imputable à la délinquance de droit commun. Monsieur Balán a dû être soigné pour blessures physiques, troubles neurologiques et choc émotionnel. Une protection a été accordée à Celso Balán pendant deux à trois semaines.

#### E. Le cas de la Fondation Myrna Mack

Cette association a été fondée par Helen Mack à la suite de l'assassinat de sa sœur Myrna, le 11 septembre 1990. Cet assassinat est un des rares à avoir été élucidé. Il s'avère que l'auteur matériel, Noël De Jesus Beteta, condamné actuellement à 25 ans de prison, travaillait pour les services de l'Etat-major présidentiel. Cependant, et malgré des indices très sérieux concernant plusieurs officiers de haut rang, la procédure relative à la poursuite des auteurs intellectuels de cet assassinat est toujours pendante et fait l'objet de manœuvres procédurales dilatoires qui n'arrivent pas à avancer en raison de la complaisance d'une partie de l'appareil judiciaire.

La Fondation Myrna Mack réalise un travail axé sur la lutte contre l'impunité en assurant un suivi permanent des atteintes à l'indépendance du travail des opérateurs de justice, procureurs, juges et avocats.

L'association a fait l'objet de menaces particulières au moment du procès des assassins de Monseigneur Gerard<sup>13</sup> :

- Quelques jours avant l'ouverture du procès, en février 2001, l'organisation a été destinataire d'une enveloppe glissée sous

Guatemala  
Les défenseurs pris pour cibles : des agressions massives, récurrentes, impunies

la porte, à laquelle, initialement, personne n'a prêté attention. Plusieurs semaines après, lors de l'ouverture de cette enveloppe, a été découverte une image extraite d'un livre d'école d'enfant représentant un crâne. Au dos de cette image figurait la mention "mort aux mouchards qui vont témoigner dans l'affaire Gerardi". Or, trois personnes membres de l'association ou liées à elle ont témoigné au cours de cette procédure : Helen Mack, Carmen Aida Ibarra et le Général Robles<sup>14</sup>.

- Quelques jours après le témoignage du Général Robles survenu le 18 avril 2001, la directrice de la Fondation, au cours d'un déplacement vers Antigua, a été suivie par un véhicule blanc, dont les plaques ne correspondaient pas à la marque même du véhicule. Ceci a été vérifié ultérieurement.

- Le lendemain, la documentaliste de l'association a trouvé devant sa maison, dans un recoin obscur, un véhicule à bord duquel se trouvaient deux hommes qui étaient restés à cet endroit toute la nuit. Lorsqu'elle est rentrée chez elle, les hommes ont tenté d'attirer son attention en faisant clignoter les feux de position.

- Quelques jours après, le véhicule pick-up de la Fondation a été dérobé. D'une manière générale, les véhicules de l'organisation sont fréquemment forcés sans que rien ne soit dérobé à l'intérieur, comme pour signaler une présence et un "savoir-faire" implicitement menaçants.

La mission a ainsi constaté que les organisations de défense des droits de l'Homme subissent un harcèlement systématique et pour certaines d'entre elles des agressions d'une extrême gravité. Toutefois, la mission a pu noter que la quasi-totalité des organisations rencontrées, tout particulièrement celles qui travaillent dans le champ de la lutte contre l'impunité des crimes commis pendant la guerre, mais également dans des domaines qui mettent en évidence les liens qui se sont noués entre la criminalité organisée de droit commun et des secteurs issus des appareils militaires de la guerre contre-insurrectionnelle, ont subi le même type de menaces à des degrés plus au moins élevés. C'est notamment le cas de la Fondation Rigoberta Menchu, de la Coordination Nationale de Veuves du Guatemala (CONAVIGUA), du groupe FADS (Familles et Amis contre la Disparition et la Séquestration), ainsi que de la plupart des organisations membres des deux regroupements d'associations de défense des droits de l'Homme : l'Alliance contre l'Impunité et la CONADEHGUA (Coordination Nationale des Droits de l'Homme du Guatemala).

*Notes :*

13. Nous rappelons que Monseigneur Gerardi, l'Evêque de Guatemala, a été tué le 26 avril 1998 et que cet assassinat a été organisé par des anciens membres de l'Etat-major présidentiel deux jours après la présentation du rapport du projet REHMI, ouvrage qui recense les plus graves violations des droits de l'Homme commises pendant la guerre contre-insurrectionnelle.

14. Le Général Robles est de nationalité péruvienne et a servi dans l'armée de son pays sous le gouvernement de Fujimori. Cependant il a dû fuir le Pérou un temps en raison de sa dénonciation de l'action d'escadrons de la mort issus de l'armée, auteurs notamment du massacre de Barrios Altos et de La Cantuta. Le Général Robles a acquis un statut d'expert pour tout ce qui concerne les fonctionnements parallèles au sein des forces armées des pays latino-américains.

### III. Les agressions contre les opérateurs de justice

Un deuxième groupe particulièrement exposé est celui des opérateurs de justice : juges, procureurs et avocats sont l'objet de menaces, de harcèlements et d'attentats, voire d'assassinats et de lynchages.

Là encore, si la mission ne sous-estime pas l'incidence de la délinquance de droit commun sur le nombre important d'agressions relevées contre des opérateurs de justice, leur caractère systématique, et l'identité des cibles permet de considérer qu'une proportion importante des agressions est imputable à des acteurs liés au secteur de la société qui n'accepte pas l'action, pourtant modeste, de l'appareil judiciaire dans la lutte contre l'impunité. Ce même secteur semble s'opposer à la résolution des conflits en zone rurale dans un cadre judiciaire et non par la soumission aux pouvoirs locaux.

La situation des juges, avocats et procureurs est au demeurant suffisamment grave pour avoir justifié la visite, dans les semaines qui ont précédé le séjour de la mission, du Rapporteur spécial sur l'indépendance des juges et des avocats de la Commission des Droits de l'Homme des Nations unies, Monsieur Dato Param Kumaraswamy. A l'issue de sa visite, celui-ci constatait notamment la non exécution des recommandations présentées à l'Etat guatémaltèque à la suite de sa précédente visite en 1999.

La visite du Rapporteur spécial des Nations unies a conduit un certain nombre d'ONG, dont la Fondation Myrna Mack, à produire des études sur la situation d'insécurité que les opérateurs de justice subissent, y compris un rapport portant sur les cinq premiers mois de l'année 2001.

#### A. Les opérateurs de justice et le cas de Monseigneur Gerardi

La mission a pu constater le nombre important d'agressions physiques ou de menaces liées au procès des assassins présumés de Monseigneur Gerardi. La situation des magistrats et avocats qui ont travaillé dans le cadre de cette affaire est révélatrice de celle des défenseurs des droits humains au Guatemala. Les agressions subies par ces juristes relèvent d'une stratégie visant à garantir l'impunité des auteurs de l'assassinat de Monseigneur Gerardi, lui-même éminent défenseur.

Monseigneur Juan José Gerardi Conedera, évêque de Guatemala, a été assassiné dans la nuit du 26 au 27 avril 1998, battu à mort par des hommes qui, à ce jour, n'ont pas été interpellés. Cet assassinat intervenait deux jours après la présentation publique du rapport du projet REMHI (Récupération de la Mémoire Historique), dont il était le maître d'œuvre. Ce rapport constituait la matérialisation de la phase d'enquête d'un projet plus vaste destiné à connaître la nature, l'ampleur et les mécanismes des crimes commis pendant la guerre, mais également à assurer la restauration de la mémoire des victimes et mettre en place un traitement des séquelles de cette violence de nature à permettre une réconciliation effective.

La phase d'investigation avait donné lieu à des menaces et des violences contre les enquêteurs du projet mais également contre les personnes qui apportaient leur témoignage. Ceci était particulièrement frappant dans la région la plus frappée par la violence, celle du Quiché, là où Monseigneur Gerardi avait exercé son ministère pendant les années aiguës du conflit. Aujourd'hui des actes de violences persistent contre des personnes qui, dans ces zones, ont participé de près ou de loin à la mise en œuvre du projet. Ces actes correspondent soit à des représailles pour les témoignages donnés lors de l'établissement du projet REMHI soit à une forme d'avertissement pour le futur.

Selon de très nombreux interlocuteurs de la mission, l'assassinat de la religieuse américaine Barbara Ford<sup>15</sup> qui est survenu pendant la durée même du procès de l'affaire Gerardi, est attribuable à ce climat.

L'enquête sur l'assassinat de Monseigneur Gerardi est un concentré de tous les mécanismes qui conduisent à la pérennité de l'impunité au Guatemala. Les mesures de la police technique sur les lieux du crime ont été défailtantes, ce qui a entraîné la disparition de preuves (empreintes digitales non relevées...). Des pressions ont été exercées sur des témoins, et des témoignages ont été manipulés, notamment en milieu pénitentiaire. Surtout, la hiérarchie militaire a tenté, par tous les moyens de s'opposer à la mise en cause dans la cadre de l'enquête, puis de la procédure, d'officiers de l'Etat-major présidentiel.

D'ailleurs, il a été reporté à la mission par un membre de la Commission de Haut Niveau<sup>16</sup> (chargée de l'affaire Gerardi) que, dans les semaines qui ont suivi l'assassinat de l'Evêque, les représentants du gouvernement au sein de cette Commission

Guatemala  
Les défenseurs pris pour cibles : des agressions massives, récurrentes, impunies

s'étaient fortement opposés dès qu'il avait été question de mettre en cause des militaires appartenant à l'Etat-major présidentiel.

En définitive, trois ans après les faits, le 23 mars 2001, s'ouvrait en première instance le procès de cinq accusés, qui ne sont en toute hypothèse, ni les auteurs matériels, ni les auteurs intellectuels des faits :

- Marguerita López, la cuisinière de la maison paroissiale, accusée de destruction de preuves et acquittée en première instance ;
- Mario Orantes, auxiliaire de la paroisse de San Sebastian ;
- Obdulio Vilanueva, "spécialiste" de l'armée, ex-membre de l'Etat-major présidentiel, membre de la sécurité du Président de la République ;
- Byron Miguel Lima Oliva, capitaine en activité, membre de l'Etat-major présidentiel, chef de l'équipe de sécurité du Président Arzu ;
- Byron Disrael Lima Estrada, colonel en retraite, père du précédent accusé, ancien chef de l'Etat-major présidentiel, mis en cause dans le rapport REMHI.

A l'exception de Marguerita López, les quatre accusés ont été condamnés en première instance le 8 juin 2001 et ont fait appel de cette décision le 22 juin. On reste dans l'attente de l'ouverture de l'audience devant la cour d'appel.

Presque tous les acteurs judiciaires (membres du parquet, juges, avocats représentant la partie civile) qui ont œuvré pour que l'assassinat ne demeure pas impuni ou qui ont tout simplement manifesté leur volonté de juger les responsables en toute indépendance, ont subi des menaces, voire des attentats contre leur personne.

- Leopold Zeissig, Procureur Spécial, a présenté sa démission le 30 juillet 2001 et a quitté le pays avec sa famille dans les semaines qui ont suivi la condamnation des anciens membres de l'Etat-major présidentiel. Dans la lettre de présentation de sa démission il a dénoncé les nombreuses menaces dirigées contre lui et contre sa famille pendant les mois de mars à juin 2001.

- Un membre du parquet, Monsieur Selvin Galindo a renoncé à son poste le 7 octobre 1999 après avoir reçu de multiples menaces depuis janvier 1999. Il est actuellement exilé aux Etats-Unis.

- Monsieur Henry Monroy, Juge, a également été forcé de quitter le pays en 1999 après avoir reçu de multiples menaces. Il est actuellement exilé au Canada.

- Monsieur Jose Eduardo Cojulun Sánchez, membre du Tribunal, a reçu des menaces pendant les mois d'avril et mai 2001. Monsieur Marco Zeissig Ramires, membre du parquet, a également fait l'objet de filatures et de menaces.

- Madame Jazmin Barrios Aquilar, membre du tribunal de première instance, connue pour son courage et son indépendance, a subi des menaces réitérées qui ont culminé quelques jours avant l'ouverture du procès par un attentat : des grenades dégoupillées ont été jetées à l'intérieur de sa maison par une fenêtre. Elle a néanmoins assumé jusqu'à son terme sa mission au sein du tribunal. Devant la persistance des menaces, elle s'est résolue à quitter le pays le 22 juillet 2001.

Les avocats de la partie civile, en l'espèce les membres du secteur juridique de l'Office des Droits de l'Homme de l'Archevêché de Guatemala (ODHAG) ont fait l'objet de menaces constantes :

- Nery Rodenas, directeur exécutif de l'ODHAG, a reçu des menaces de mort en novembre 1999. Ses voisins l'ont prévenu d'une surveillance qui était exercée sur ses enfants pendant les mois de mars à juin 2001. La protection de l'Etat s'est limitée à une seule patrouille.

- Mario Gonzalo Domingo Montejo a reçu des appels téléphoniques le menaçant à son bureau le 20 mai 2000, matérialisés par l'audition de la chanson " el desaparecido " (le disparu). Sa maison était régulièrement surveillée par des personnes suspectes.

- Maynor Melgar a fait l'objet de filatures, puis, en décembre 2000, des hommes sont rentrés dans sa maison, ont volé son passeport, et l'ont menacé dans ces termes "Nous ne te tuons pas car nous sommes bons, mais derrière, d'autres vont venir qui le seront moins...". Ces faits, survenus dans une zone résidentielle, particulièrement surveillée, n'ont fait l'objet d'aucune investigation approfondie des services de police, alors même qu'il existait dans la résidence des systèmes d'identification photographique. Par la suite, il a été destinataire d'une lettre anonyme de menace en avril 2001 dont une copie a été remise par l'ODHAG aux membres de la mission.

La pression exercée sur les opérateurs de justice chargés de l'affaire de l'assassinat de Monseigneur Gerardi est un exemple flagrant de la situation générale des membres des professions judiciaires dans le pays. Leur sécurité physique est menacée dès lors que leur exercice professionnel, exécuté en conformité avec leur mandat constitutionnel, les conduit à mettre en cause ou à simplement déranger des personnes ou des

structures ayant subsisté après la guerre<sup>17</sup>, exerçant leur pouvoir de manière généralement occulte, souvent au plus haut niveau sur le plan national, mais parfois aussi sur le plan local.

## B. Alvaro Hugo Martinez Pérez, juge de paix à San Antonio Senahu

L'exemple le plus inquiétant est le lynchage organisé de Alvaro Hugo Martinez Pérez, juge de paix à San Antonio Senahu, dans le département de Alta Verapaz. Ce lynchage, exécuté dans la nuit du 12 au 13 mars 2001, s'inscrit dans le cadre d'une pratique qui a été initialement, et à tort, considérée comme un phénomène spontané exprimant l'exaspération des populations rurales face à l'inefficacité de l'Etat, qui les conduisaient à se faire justice elles-mêmes.

Cette analyse a été démentie par l'existence d'une préparation méticuleuse dans de très nombreux cas de lynchages. Un rapport de la MINUGUA, publié au mois de décembre 2000, portant sur l'analyse de 337 cas de lynchage survenus dans le pays entre 1996 et 2000, note que ces actes sont de plus en plus souvent planifiés et dirigés par une partie des autorités locales. La MINUGUA note que, dans un grand nombre de cas de lynchages, la responsabilité " par instigation " est attribuable à des personnes qui ont appartenu aux structures de contrôle politique et social (PAC et "commissaires militaires") nées de la lutte contre-insurrectionnelle. Le rapport constate que les départements où se produit le plus grand nombre de lynchages sont ceux du Quiché, de Alta Verapaz, de Guatemala, de Huehuetenango et d'une manière générale les départements où l'affrontement interne a été le plus aigu.

Le lynchage planifié d'un magistrat constitue dans ce contexte un phénomène d'une particulière gravité sur lequel la mission a eu de grandes difficultés à obtenir des informations fiables. Elle a recueilli des éléments auprès de plusieurs ONG, de proches du magistrat assassiné, du Procureur Spécial pour les Opérateurs de justice, ainsi qu'auprès du Président de la Cour Suprême, Monsieur Hugo Maul, de plusieurs magistrats et de la MINUGUA. Elle a également recueilli les explications du Ministre de l'Intérieur, Monsieur Byron Barrientos.

Ces informations, empreintes de contradictions, convergent néanmoins sur un certain nombre de points :

i) Le lynchage du magistrat a fait l'objet d'une planification méticuleuse, une, voire deux semaines avant son exécution. Cette planification s'est notamment manifestée par des réunions des organisateurs ainsi que des messages lancés sur la radio

communautaire appelant au regroupement des hommes adultes armés de bâtons et de machettes " pour l'affaire que vous connaissez tous ". Enfin, la parcelle en friche située à côté du tribunal où vivait le magistrat avait fait l'objet dans le cours de la semaine précédente d'un nettoyage et d'un stockage de toutes les pierres qui l'encombraient, et qui allaient devenir les armes du lynchage.

ii) Le lynchage a débuté entre 19 et 20 heures le 12 mars 2001 et, après une lutte qui a duré toute la nuit, le juge est mort aux alentours de 8 heures du matin.

iii) Les policiers de permanence au poste de police ont été attirés à l'extérieur du village par une rumeur d'agression, et le poste de police a été placé sous le contrôle des organisateurs du lynchage.

iv) Le téléphone du tribunal n'était pas en service, les services de la Cour Suprême n'ayant pas réglé la dernière facture. Le magistrat ne disposait pas de téléphone portable, et le téléphone satellite de la communauté était, pour des raisons inconnues, hors service pendant cette nuit là.

v) Un des policiers de permanence a réussi à s'enfuir et à se rendre à pied dans un village voisin où il a prévenu la police de Coban, chef lieu du département, approximativement entre 2 et 4 heures du matin.

vi) Un détachement de 30 policiers en provenance des trois villages proches de Senahu ont tenté de se rendre dans cette localité mais ont rebroussé chemin.

vii) Les autorités nationales ont été avisées à la fin de la nuit, mais elles ne sont rentrées dans le village qu'aux alentours de 13 heures le 13 mars.

viii) Le juge qui s'est défendu toute la nuit était armé et il a réussi à blesser trois de ses agresseurs qui ont ainsi été identifiés à l'hôpital et ont fait l'objet d'une interpellation. Il s'agit d'auteurs matériels.

ix) L'un des organisateurs du lynchage est un ancien membre des Kaibiles, forces spéciales de l'armée pendant la guerre et redoutées pour leur cruauté<sup>18</sup>. D'ailleurs, l'organisateur en question n'a été identifié que par son surnom "le Kaibil".

A partir de cette base commune, la mission a par ailleurs reçu des informations contradictoires, qui lui paraissent à tout le moins démontrer le malaise des autorités pour justifier l'inertie qui a permis l'assassinat d'un membre du corps judiciaire à

Guatemala  
Les défenseurs pris pour cibles : des agressions massives, récurrentes, impunies

l'issue d'une agression de plus de 12 heures sans qu'aucune réaction de la force publique ne vienne interrompre ce processus.

Monsieur Barrientos, Ministre de l'Intérieur, tentera de justifier cette inaction en alléguant l'impossibilité de réaliser une intervention à force ouverte dans une communauté rurale aux risques de provoquer "un nouveau Panzos"<sup>19</sup>. Cet argument (outre son indécence venant d'un homme dont le rôle pendant la guerre est extrêmement controversé) est en totale contradiction avec une autre explication reçue par la mission, qui se fonde essentiellement sur la transmission tardive de l'information aux autorités nationales et les difficultés de communication avec la municipalité de San Antonio Senahu.

Il est révélateur que l'essentiel des contradictions qui ont été relevées parmi les interlocuteurs de la mission concerne l'heure du décès du juge, et l'heure de la transmission de l'information. En effet, selon les proches du juge, le décès serait intervenu le 13 mars entre 8 et 9 heures du matin et la première communication constituée par un appel téléphonique du policier ayant réussi à quitter les lieux, à 2 heures du matin. En revanche, selon les indications données par les autorités, en particulier par le Procureur Spécial pour les affaires d'opérateurs de justice, le décès serait intervenu entre 5 et 8 heures du matin, et l'appel téléphonique du policier à 4 heures et demi.

La mission a pu constater qu'au sein même du monde judiciaire, des versions très différentes circulaient, notamment quant à l'heure à laquelle les autorités de la Cour Suprême avaient été informées. En effet, selon le Président de la Cour Suprême, l'information lui était parvenue en fin de matinée, alors que d'autres sources, fiables, nous ont indiqué que l'information avait été reçue très tôt dans la matinée.

La mission a pour le moins pu constater que le juge de paix, Alvaro Hugo Martinez Pérez, avait été laissé dans une situation d'abandon total, dans une zone hautement conflictuelle, dépourvu de réelle protection et de moyens de communication en état de marche. De plus, il a lutté seul pendant près de 12 heures sans recevoir de secours des autorités. Enfin, ce lynchage s'est produit à l'issue d'une préparation méticuleuse auquel ont participé de façon certaine les membres du réseau de pouvoirs locaux issus de la période contre-insurrectionnelle.

En outre, la réaction des autorités après le lynchage confirme le reproche de passivité qui leur a été fait. Le tribunal de San Antonio Senahu a été fermé, ce qui était vraisemblablement un des effets recherchés par les organisateurs du lynchage.

Lorsque la mission a rencontré le Procureur Spécial pour les affaires d'opérateurs de justice, aucun enquêteur ne s'était rendu dans le village, à l'exception bien entendu des premières mesures lors de la levée du corps et des constatations matérielles. En effet, aucune investigation ni audition n'avait été réalisée. De plus, la mission a constaté avec étonnement que trois mois après les faits, aucune enquête n'avait été menée auprès de l'entreprise de télécommunication nationale afin de connaître les raisons pour lesquelles le téléphone satellite de la communauté était hors service cette nuit là. Le Procureur Spécial n'a pu expliquer à la mission pourquoi une vérification aussi simple et susceptible de conduire à d'éventuels responsables n'avait pas encore été sollicitée.

Au demeurant, ledit Procureur Spécial pour les affaires d'Opérateurs de justice (qui paraît avoir été nommé par les autorités pour "sauver les apparences" en raison de la visite du Rapporteur spécial des Nations unies sur l'indépendance des juges et des avocats) ne dispose malgré sa bonne volonté, que de moyens très limités. Alors qu'il est chargé de toutes les investigations relatives aux agressions dont sont victimes les opérateurs de justice dans tout le pays, il ne dispose que de cinq auxiliaires, ne bénéficie d'aucune infrastructure en matière de police technique, ni, surtout, d'un groupe d'intervention pour assurer la sécurité de ses interventions et l'exécution des interpellations.

Ainsi a-t-il confié à la mission ne pas avoir les moyens matériels permettant de mener des investigations sur les lieux de plusieurs assassinats d'avocats, survenus dans des villes réputées peu sûres comme Puerto Barrios ou Chiquimula. C'est principalement pour cette raison que ses services ne s'étaient pas rendus à San Antonio Senahu depuis le lynchage du juge de paix. Le rôle du Procureur Spécial est, dans ces conditions, réduit à une gestion purement "bureaucratique" des dossiers, alors que la gravité des agressions commises contre les défenseurs institutionnels des droits de l'Homme et de l'Etat de droit justifierait la mise en oeuvre de méthodes énergiques.

Ces agressions sont perçues avec un fatalisme étonnant. Ainsi, la mission a-t-elle eu les plus grandes difficultés à obtenir des informations sur la vague d'assassinats d'avocats signalée au cours des six mois précédents. Une protestation de l'Ordre des Avocats avait été enregistrée en 2001. Cette information a été confirmée par tous les interlocuteurs de la mission mais ne paraissait pas avoir donné lieu à des investigations. D'ailleurs, la seule identification des personnes assassinées a nécessité de multiples démarches de la part de la mission. C'est en définitive le Procureur Spécial qui a donné les informations

Guatemala  
Les défenseurs pris pour cibles : des agressions massives, récurrentes, impunies

recherchées à la mission, accompagnées d'une explication *sui generis* (règlement de compte, crime passionnel, conflit professionnel, accident, délinquance de droit commun) pour chacun des huit assassinats survenus durant les six mois écoulés. Là encore, la mission ne méconnaît ni la violence qui règne dans le pays, ni la loi des séries. Elle note toutefois la facilité avec laquelle les autorités se satisfont d'enquêtes "bouclées" sur des mobiles de droit commun alors que le caractère systématique des faits commis devrait conduire à des investigations approfondies.

De nombreux interlocuteurs ont, en effet, signalé que cette vague d'assassinats d'avocats avait conduit les membres de cette profession à refuser des dossiers "sensibles". C'est notamment le cas de l'association Mujeres Vamos Adelante qui, à la suite de l'agression subies par ses membres, s'est retrouvée dans l'impossibilité de trouver un avocat pour prendre la procédure en charge.

*Notes :*

15. Cet assassinat sera évoqué plus loin.

16. Commission Ad Hoc créée en 1998 par le gouvernement d'Alvaro Arzu (Président en exercice entre 1996 et 2000). Constituée de représentants du gouvernement, de la conférence épiscopale et de la société civile, la Commission de Haut Niveau a été créée pour faire face à l'assassinat de Monseigneur Gerardi.

17. Par exemple : anciens membres des PAC, des "commissaires militaires" et des personnes qui, à l'occasion de la guerre contre insurrectionnelle se sont constituées un pouvoir et un patrimoine.

18. Les Kaibiles sont notamment les auteurs du massacre de Las Dos Erres.

19. Le massacre de Panzos, survenu en mai 1978, a été un des premiers à causer une grande émotion sur le plan international. Au moins 53 personnes ont été assassinées au cours d'une intervention des Forces Armées dans le village de Panzos, situé dans la vallée du Rio Polochic dans le même département de Alta Verapaz.

## IV. Les défenseurs des droits économiques sociaux et culturels

### A. Les syndicalistes

La mission a constaté des violations en matière de libertés syndicales, de droit à la négociation collective et d'application des normes internationales en matière de droit du travail. L'Etat guatémaltèque ne garantit pas l'application de ces normes ni de celles souscrites par cet Etat avec l'Organisation Internationale du Travail (OIT).

C'est dans ce contexte que se produit une persécution systématique à l'égard des représentants syndicaux. L'ensemble des dirigeants syndicaux avec lesquels la mission s'est entretenue ont indiqué que les lois élémentaires destinées à protéger les droits des travailleurs ne sont pas respectées par la majorité des entreprises. Le droit de grève n'est pas appliqué sur la majorité du territoire national et les entreprises licencient les travailleurs dès qu'elles prennent connaissance de leur affiliation syndicale.

Le cas extrême est celui des entreprises exploitant la culture du café où, selon les références données par les organisations syndicales, 80 % des travailleurs syndicalisés ont été licenciés de ce seul fait. La même situation se rencontre dans le secteur des "maquilas". Les maquilas sont des entreprises d'industrie légère, essentiellement d'assemblage de pièces, où les employeurs sont dispensés de l'application des règles habituelles du droit du travail. Par conséquent, les travailleurs, généralement des femmes, ne jouissent pas des garanties élémentaires en termes notamment de sécurité sociale, droit à retraite et protection en cas de maternité...

La persécution syndicale constatée par la mission s'inscrit dans une tendance croissante des entreprises à payer le travail à la pièce. Cette situation sévit dans plusieurs secteurs, y compris dans le secteur agricole, mais elle est particulièrement flagrante dans le secteur du café, de la banane et de l'assemblage industriel. Cette méthode oblige les travailleurs à augmenter leur temps ou leur rythme de travail, ou les deux à la fois, pour respecter les exigences de l'employeur qui paie par pièces produites.

D'autre part, en particulier dans le secteur de la culture du café, les propriétaires terriens tentent de recourir de façon plus étendue et systématique qu'autrefois au travail précaire. Par

ailleurs, ils essaient de se débarrasser des travailleurs employés dans le cadre traditionnel du colonat (travailleurs installés depuis plusieurs générations sur la propriété où ils bénéficient d'une parcelle destinée à leurs cultures vivrières et d'un logement qui devrait être entretenu par le maître).

Face à cette violation massive du droit du travail, les salariés de ces secteurs ne parviennent pas à mettre en œuvre les mécanismes prévus par la loi. Le corps des inspecteurs du travail connaît un très haut niveau de corruption qui le met au service des employeurs. Les décisions de justice ne sont ainsi pas exécutées, en particulier celles ordonnant la réintégration de syndicalistes licenciés. Les quelques décisions émanant de la Cour Suprême en la matière subissent le même sort. Le Ministre du Travail lui-même, au cours de l'entretien qu'il a accordé à la mission, a reconnu ces difficultés, sans indiquer comment il entendait y remédier.

Par ailleurs, un projet de réforme du Code du Travail était en cours au moment de la visite de la mission. Il met en place des mécanismes réduisant encore l'exercice des libertés syndicales. Ce texte prévoit notamment, en cas de violations des dispositions du Code du Travail, des amendes d'un montant élevé de la part des salariés ou des syndicats qui causent un préjudice à l'entreprise. De plus, la réforme permettrait au Président de la République de suspendre une grève lorsqu'elle affecte de manière grave les activités ou les services essentiels du pays. Enfin, celle-ci met en place des seuils pour former un syndicat. En effet, pour exister, le syndicat doit "représenter plus de la moitié des travailleurs de la compagnie et reposer sur le consentement écrit d'au moins 20 travailleurs", ce qui constitue une limitation très importante dans les secteurs où l'analphabétisme est très élevé.

C'est dans ce contexte que se sont produits les cas d'agressions qui ont été analysés par la mission.

i. Le cas du Syndicat des Travailleurs de la Banane de IZABAL (SITRABI)

Les faits s'inscrivent dans le cadre d'un conflit du travail relatif au nombre de caisses de bananes que les travailleurs doivent conditionner à l'heure pour recevoir le salaire minimum de 47 quetzals (5,85 dollars U\$) par journée de huit heures. Les

Guatemala  
Les défenseurs pris pour cibles : des agressions massives, récurrentes, impunies

entreprises ont fait passer le nombre de caisses de bananes de 28 à 45 par heure, ce qui entraîne une perte de salaire importante pour les travailleurs.

Face au mécanisme de grève tournante mis en place par les travailleurs du SITRABI, l'entreprise bananière a laissé le conflit se durcir et y a fait participer des habitants de la ville de Morales (où se trouvent le siège du syndicat et de l'entreprise). Ont ainsi été entraînés dans ce conflit des commerçants et professionnels des services dont la survie économique dépend de l'activité bananière, et qui se sont sentis menacés de voir les entreprises bananières se retirer du secteur si le conflit perdurait.

A l'occasion de ses investigations dans le secteur bananier situé sur la côte Atlantique, la mission a pu constater que les employeurs avaient fréquemment recours aux services d'hommes armés, vraisemblablement issus des services de sécurité et employés le plus souvent par l'intermédiaire de sociétés de sécurité privées. La mission a été informée que les mêmes méthodes étaient utilisées sur la côte pacifique, dans la zone de la culture du café.

Le 13 octobre 1999, à Morales, un groupe d'environ 200 hommes fortement armés a fait irruption au domicile du Secrétaire général de SITRABI. Celui-ci a été conduit de force au local du syndicat en compagnie d'un autre dirigeant et du Maire de Morales, et a été contraint à convoquer les autres membres du syndicat. Ils ont été séquestrés pendant plusieurs heures et obligés de signer devant notaire et face à une caméra une renonciation à leurs activités syndicales et à leur emploi dans l'entreprise BANDEGUA, filiale de la Del Monte, (l'une des entreprises qui a succédé dans cette région à la United Fruit Company<sup>20</sup> en 1972, après le démantèlement de cette dernière dans le cadre de la législation anti-trust des Etats Unis). Les dirigeants syndicaux ont été obligés d'annoncer sur les radios locales cette "décision" de démission ainsi que la suspension d'une manifestation prévue pour le jour suivant en signe de protestation contre le licenciement de 897 travailleurs. Ils ont enfin été contraints, en raison des menaces de mort, à quitter la région en compagnie de leur famille et ils se trouvent actuellement hors du pays.

La séquestration qui a duré à peu près dix heures s'est déroulée dans un tel climat de violence que la moindre résistance était de nature à provoquer le lynchage des syndicalistes par le groupe armé et les membres de la population qui s'étaient joints à eux. Les forces de police, dont le siège se situe à une cinquantaine de mètres des événements, sont demeurées sans réaction.

L'enquête initiale a été confiée au Procureur de Puerto Barrios

qui n'a entrepris aucune investigation pour faire la lumière sur les faits. C'est dans ces conditions que le Procureur Général du Guatemala a transmis le cas au Procureur, Monsieur Alejandro Muñoz Pivaral. Malgré les efforts de ce magistrat, l'enquête a été déficiente, négligeant l'existence pourtant évidente d'une préparation antérieure, ainsi que le lien entre les faits et le conflit qui affectait l'entreprise Del Monte.

En définitive, l'audience publique a eu lieu en 2001 et de nombreux témoignages ont, en partie, permis de faire la lumière sur les événements survenus en 1999. Les audiences ont permis de démontrer les faits suivants :

- que les démissions des syndicalistes étaient en effet survenues à la suite d'effraction violente au domicile de l'un d'entre eux ;
- que les syndicalistes avaient subi des menaces de mort ;
- que cette action, préméditée, avait été menée par un groupe fortement armé ;
- que les hommes armés avaient déployé de moyens de communication important.

Néanmoins, toutes les sources s'accordent à considérer que ce procès n'a pas tiré toutes les conséquences de ces faits. La décision finale exclut le délit de violation de domicile en considérant qu'un siège syndical ne mérite pas ce type de protection, ce qui constitue un précédent dangereux de nature à laisser sans protection les associations, face aux effractions dont elles font l'objet. 22 des 24 accusés pour le délit de détention illégale ont été condamnés le 22 mars 2001 à trois ans et demi de prison avec sursis.

La passivité des forces de police face à ces événements et la bienveillance judiciaire à l'égard de ses auteurs sont lourdes de conséquences pour les syndicalistes de cette région. Les victimes ont dû abandonner la région, et la majorité des témoins qui continuent d'y demeurer se trouvent dans un climat de menace et d'intimidation qui touche d'une manière générale les travailleurs susceptibles de s'engager dans une activité syndicale.

D'ailleurs, après son départ, la mission a reçu des informations indiquant que Gumercindo Leyo Martines et José Rigoberto Alvayeros Hernández, tous les deux témoins pendant le procès, avaient reçus des menaces de morts pendant le mois de mai 2001.

#### ii. Les syndicalistes de la zone caféière

La mission a eu des entretiens avec une dizaine de travailleurs syndiqués des plantations de café de la zone pacifique et en particulier des municipalités de San Antonio Suchitepequez et de Santa Barbara Suchitepequez et en particulier des

Guatemala  
Les défenseurs pris pour cibles : des agressions massives, récurrentes, impunies

plantations de El Tesoro, de Argentina, de San Lazar, de Ofelia, de La Patria, de Mi Tierra, de Santa Fe, ainsi que des entreprises agricoles San Luis Moca, La Laguan et Panama.

La plupart de ces travailleurs avaient exercé des fonctions dans le cadre de la fondation de syndicats dans chacune de ces plantations. Ils étaient d'ailleurs généralement reliés à la CGTG (Confédération Générale des Travailleurs de Guatemala). Tous ont été licenciés, ainsi que tous les travailleurs de ces plantations qui avaient adhéré au syndicat. Le nombre des travailleurs licenciés dans chacune des plantations va de cinq à une centaine.

Outre les événements spécifiques marquant chaque récit survenu entre 1996 et 2001 (humiliation infligée par les contremaîtres, intervention de l'armée dans certaines plantations, rétrogradations de travailleurs syndiqués et affectations à des tâches irréalisables, offre de départ négocié pour des sommes dérisoires comme 1000 quetzales (124 dollars US), la mission a pu observer des éléments récurrents :

i) Les travailleurs syndiqués et, pour cela, licenciés, travaillaient dans la plantation depuis plusieurs années, parfois depuis 20 ans. D'ailleurs, certains d'entre eux y étaient même nés. La majorité d'entre eux vivaient aussi sur la plantation dans le cadre du colonat, un système d'exploitation traditionnelle qui attribue aux travailleurs permanents des logements rudimentaires et une parcelle de terre pour assurer leur subsistance. (A ce système, se rajoutent les travailleurs précaires venant assurer une main d'œuvre d'appoint pendant les périodes de cueillettes.)

ii) Les travailleurs ont été licenciés dans les semaines qui ont suivi la fondation du Syndicat dans leur plantation, en compagnie de la quasi-totalité des travailleurs y ayant adhéré. Les licenciements ont ainsi affecté des groupes allant de cinq à plus d'une centaine de personnes, selon les plantations.

iii) Les travailleurs continuent, malgré leur licenciement, à demeurer dans le logement dont les maîtres tentent de les chasser par intimidation, mais également en les laissant tomber en ruine, voire en procédant à des destructions volontaires.

iv) Les travailleurs bénéficient de décisions judiciaires de réintégration dans leur travail. Certaines de ces décisions émanent même de la Cour Suprême, mais toutes demeurent inexécutées, à moins que les autorités judiciaires et administratives n'interviennent pour obtenir leur exécution. Les mécanismes administratifs et judiciaires (inspection du travail et juridiction du travail) ne fonctionnent pas en raison notamment du très haut degré de corruption existant en leur

sein. Ce phénomène les pousse à se ranger de plus en plus du côté des employeurs.

v) La plupart des plantations emploient des services d'hommes armés, soit directement employés par l'entreprise, soit par l'intermédiaire d'entreprises de sécurité privées. Certaines ont même bénéficié de la complaisance de membres de l'armée. Ces hommes armés exercent sur les syndicalistes licenciés qui demeurent dans les plantations des pressions allant de la menace aux violences directes, en passant par des coups de feu nocturnes, la destruction totale ou partielle du logement, des attaques par des chiens dressés...etc.

vi) Ces travailleurs ne peuvent plus trouver du travail dans les autres plantations de la région, quand bien même cela serait à titre simplement précaire, ces plantations détenant manifestement de véritables " listes noires ".

vii) Les planteurs de café agissent de la sorte afin de se défaire du colonat, un type de relation de travail qui a cessé de présenter pour eux un intérêt et auquel ils préfèrent le recours massif au travail précaire. Il essayent aussi d'éviter de devoir payer aux travailleurs employés sur les plantations le salaire journalier mensuel prévu par la loi. Face à cette situation, les autorités n'opposent aucune réaction sérieuse, et la mission n'a obtenu du Ministre du Travail aucune indication sur les mesures qu'il entendait mettre en œuvre afin d'obtenir le respect des normes minimales nationales et internationales, et que soit mis un terme à la persécution des dirigeants syndicaux.

## B. Les organisations de femmes

L'une des agressions les plus graves subies par des défenseurs des droits humains dont la mission ait eu connaissance a été infligée à des membres de l'association :

### i. Mujeres Vamos Adelante (Femmes allons de l'avant)

Cette organisation déploie son activité dans le domaine de la formation, de l'étude et de la dénonciation, essentiellement autour de la problématique des violences familiales.

Elle a ouvert des bureaux dans plusieurs régions du pays, y compris à Alta Verapaz, et développe également des projets dans d'autres régions, comme celle d'Izabal où les membres ont mis en cause la passivité de certains magistrats à l'égard des cas les plus graves de violences familiales.

Sans exercer d'activités ayant des incidences directement politiques, il est certain que la fonction de dénonciation de

Guatemala  
Les défenseurs pris pour cibles : des agressions massives, récurrentes, impunies

violences faites aux femmes et de prise de conscience de ces dernières, notamment en zone rurale, est de nature à déranger des personnes appartenant aux structures occultes qui continuent à exercer une influence importante dans la vie du pays ou bénéficiant de son soutien. C'est vraisemblablement dans cette direction que l'on doit chercher l'origine de l'agression dont les membres ont été victimes.

Le 24 octobre 2000, deux hommes de bonne présentation, paraissant être des étudiants, se sont présentés au précédent siège de l'association qui était alors située à deux numéros du poste de police. Ils ont demandé des renseignements sur une formation qu'ils prétendaient les intéresser. Ayant réussi à rentrer dans les locaux, ils ont sorti une arme et deux autres hommes sont aussitôt arrivés. Ils ont ensuite appelé un par un tous les membres du personnel et ont isolé deux femmes qu'ils ont violées.

Ils se sont emparés de boîtes de disquettes, de disques durs, d'ordinateurs et de documents comptables. Ils se sont ensuite livrés à des actes de vandalisme dans les locaux et ont répandu des préservatifs usagés. Avant leur départ, ils ont cherché de l'argent " pour payer le taxi ". Ils ont effectivement quitté les lieux en taxi, ce qui a été confirmé par des personnes travaillant dans l'immeuble qui faisait face au bureau de l'association et qui ont indiqué que derrière ce taxi se trouvaient deux voitures de police.

Dans les semaines qui ont suivi, des membres de l'association ont reçu des appels téléphoniques nocturnes, en particulier la présidente de l'association et une autre personne qui ne se trouvait pas sur les lieux le jour des faits. Des menaces de mort ont été adressées anonymement (avec des caractères découpés dans des journaux) par courrier au siège de l'association.

Une plainte a été déposée, mais elle n'a pour l'instant pas abouti. Les membres de l'association n'ont, au moment des faits, pas trouvé d'avocat qui accepte de se charger de l'affaire, plusieurs avocats ayant évoqué les craintes que leur inspirait la vague d'assassinat d'avocats qui était alors en cours (voir supra).

### C. Les ONG travaillant dans des zones de province conflictuelles

Enfin, la mission a eu l'occasion de s'entretenir avec des représentants d'ONG de défense des droits de l'Homme ou de développement travaillant dans des zones sensibles du pays, comme le PETEN ainsi que dans la zone frontalière avec le Mexique. Ces défenseurs des droits économiques, sociaux et

culturels sont confrontés à des agressions émanant de secteurs de la société dont ils contrarient les stratégies économiques généralement illégales, et qui sont en relation avec les pouvoirs locaux, ainsi que les représentants locaux de la force publique.

#### i. Asociación el Desarrollo para América Central (ADEPAC)

Cette association travaille dans la zone du Petén où elle réalise des programmes d'aide au développement et d'assistance matériel, alimentaire et juridique, notamment avec des communautés déplacées et réinstallées. Son activité se développe dans le domaine de la production, de la reforestation et de la formation de ces populations.

La zone du Petén est extrêmement conflictuelle en ce qui concerne la propriété de la terre. Il s'agit d'une zone de forêt, frontalière avec le Mexique où le cadastre est très incomplet et où des personnes, en particulier des militaires, se sont appropriés de grandes parcelles de terres. Les richesses naturelles, en particulier les richesses forestières, font l'objet d'un pillage désordonné. Il existe également des zones d'exploration pétrolière.

Au mois de mars 2000, cette organisation a fait l'objet d'une agression dans ses bureaux dans la municipalité de Dolores. Deux hommes non identifiés ont tiré de nuit sur le siège de l'association et ont laissé sur place une lettre enjoignant à trois membres de l'association de quitter le Petén. Il s'agit des responsables du secteur agricole, de la coordination régionale de tous les secteurs et ceux de la formation droit de l'Homme. A ce jour, ces personnes ont néanmoins décidé de demeurer dans la région.

#### ii. Centro de Atención al Migrante (Le Centre d'Aide aux Migrants)

Cette organisation a notamment ouvert des bureaux dans la zone frontalière avec le Mexique : " La Maison du Migrant " (Casa del Migrante) à Tecún Uman. Elle développe une activité de soutien et de conseil auprès des émigrants qui sont victimes des abus des autorités locales à travers le système du " coyotage "21.

Par ailleurs, il existe dans cette zone des indices sérieux de trafic d'êtres humains, en particulier d'enfants destinés à l'adoption internationale, mais, selon des rumeurs persistantes, également au trafic d'organes. L'activité du Centre d'Aide aux Migrants est de nature à gêner dans leurs activités ces deux secteurs sociaux qui disposent de relais à tous les niveaux de l'Etat<sup>22</sup>.

Le juriste de l'association, Walter Arriaga, basé dans la Maison

Guatemala  
Les défenseurs pris pour cibles : des agressions massives, récurrentes, impunies

du Migrant à Tecún Unman, a fait l'objet de menaces à la suite de la dénonciation auprès du Ministère Public de la capitale de trafic d'enfants dénoncés par des femmes migrantes. Cette dénonciation ne peut avoir été portée à la connaissance des acteurs locaux que par des agents de l'Etat. Walter Arriaga a dû rester caché pendant plus d'un mois, entre fin 2000 et début 2001. Il était constamment suivi de son domicile à son lieu de travail par des véhicules sans plaques, pourvus de vitres teintées, et recevait de façon constante des menaces téléphoniques anonymes. Ce harcèlement a été dénoncé au Procureur de la République, au Procureur des droits de l'Homme et à la MINUGUA, mais les faits n'ont jamais été élucidés.

*Notes :*

20. United Fruit Company (UFCo) : Compagnie bananière américaine débarquée en Amérique centrale à la fin du XIXe siècle et qui s'est bâtie un empire bananier sur les côtes atlantiques (ainsi que plus au sud en Colombie et au Venezuela). La multinationale a rapidement possédé des millions d'hectares grâce à l'aide des Marines américains et les pays d'Amérique centrale demeureront sous sa tutelle étroite pendant plus d'un demi siècle.

21. Les coyotes sont des personnages connus en Amérique Centrale et au Mexique qui font métier d'extorquer de l'argent aux citoyens les plus vulnérables pour les "appuyer" dans leurs démarches auprès des autorités nationales afin d'obtenir des décisions ou des documents administratifs qui leur reviennent normalement de plein droit.

22. Il convient de mentionner qu'au cours de l'entretien que lui a consenti l'ancien dictateur et actuel Président du Congrès, le Général Rios Montt, la mission a eu la surprise d'entendre celui-ci évoquer pour s'en indigner -alors que le thème n'était nullement abordé-, la rumeur qui le mettrait en relation avec le trafic d'enfants. Rios Montt a indiqué que le Rapporteur Spécial des Nations unies sur la vente des enfants, la prostitution infantile et la pornographie infantile lui avait reproché son opposition sur l'adoption du Code de protection de l'enfant en raison des pressions exercées sur lui par le secteur "exportateur d'enfants " avec lequel il entretiendrait des relations...

## V. L'attitude des autorités

La mission a eu la possibilité de s'entretenir avec de très nombreux représentants des autorités politiques et judiciaires.

Les divergences d'interprétation entre ces différents interlocuteurs démontrent l'ambiguïté dans laquelle un certain nombre d'entre eux se sont placés. En effet, dès son élection sous la bannière du FRG, le Président Portillo a eu soin de confier un certain nombre de postes à des défenseurs des droits de l'Homme jouissant d'un grand prestige. C'est notamment le cas de :

- Edgar Gutiérrez, ancien membre de l'ODHAG (Office des Droits de l'Homme de l'Archevêché de Guatemala) et collaborateur de Monseigneur Gerardi, actuellement Secrétaire d'Analyses Stratégiques de la Présidence.
- Ronald Ochaeta, ancien directeur de l'ODHAG, actuellement ambassadeur auprès de l'OEA.
- Otilia Lux, membre de la Commission d'Eclaircissement Historique, actuellement au ministère de la culture.
- Victor Hugo Godoy, ancien membre de la Commission des Droits de l'Homme du Guatemala, nommé Président de la Commission des Droits de l'Homme de la Présidence de la République. Il a été limogé au mois de mai 2001, mais remplacé à ce poste par Monsieur Ricardo Alvarado Ortigosa, anciennement Procureur des droits de l'Homme.

La présence de certains d'entre eux à ces postes et en particulier de Edgar Gutiérrez au poste de Secrétaire d'Analyses Stratégiques de la Présidence, fait l'objet d'une opposition très forte de la part du FRG qui, à plusieurs reprises, a engagé une épreuve de force politique pour tenter d'obtenir son éviction et le transfert d'une partie de ses compétences au Ministère de l'Intérieur.

La mission n'a pas eu le sentiment que ces personnalités, au demeurant respectables, parvenaient à imposer une ligne politique promouvant le respect des défenseurs des droits de l'Homme. Au cours des entretiens que la mission a eu avec certains d'entre eux, elle a constaté qu'ils développaient des analyses extrêmement lucides sur la permanence au sein de la société guatémaltèque des appareils militaires et paramilitaires issus de la guerre contre-insurrectionnelle et des réseaux de complicité dont ils peuvent encore bénéficier à divers niveaux étatiques. Enfin, il n'ont pas nié le rôle que pouvait jouer ce phénomène dans le développement de la vague d'agressions -

particulièrement aiguë- dirigée contre les défenseurs des droits de l'Homme depuis la fin de l'année 2000.

Cette analyse est au demeurant très largement partagée par d'autres secteurs, et la mission l'a également entendue de la bouche des autorités judiciaires. Néanmoins, l'attitude des autorités face à cette permanence est extrêmement passive, au point que le pouvoir judiciaire lui-même, à la suite de la vague d'agressions contre certains de ses propres membres, a eu recours aux services de sociétés de sécurité privées pour garantir leur sécurité. Et ce, tout en étant conscient que les sociétés de sécurité privées sont, dans leur grande majorité, reliées aux appareils militaires et paramilitaires issus de la guerre contre insurrectionnelle.

Lors de ses entretiens avec le Général Ríos Montt, avec certains membres du groupe parlementaire du FRG, puis avec Monsieur Byron Barrientos (alors Ministre de l'Intérieur), la mission a perçu un discours et une politique d'une toute autre nature. Elle s'est d'ailleurs demandée si la nomination par l'exécutif de certains éminents défenseurs des droits de l'Homme n'était pas intervenue pour donner des gages à la communauté internationale et contrebalancer l'effet désastreux de la présence du chef politique de ce parti, le Général Ríos Montt, à la Présidence du Congrès et de sa très grande influence politique.

Le Ministre de l'Intérieur avait préparé un entretien dont il pensait visiblement qu'il serait essentiellement axé sur l'assassinat, récent, de Barbara Ford, religieuse de nationalité américaine, installée depuis de longues années dans le Quiché, où elle avait joué un rôle important dans le cadre de la lutte contre l'impunité. Moins d'un mois après cet assassinat survenu le 5 mai 2001, l'affaire a été présentée comme totalement résolue et attribuable à la délinquance de droit commun. Barbara Ford aurait été assassinée alors qu'elle tentait de s'opposer au vol de son véhicule par des hommes armés. Cette " reconstitution " des faits résultait, selon le Ministre, du témoignage providentiel d'un vendeur de rue qui avait assisté à la scène et même identifié l'un des auteurs dans le fichier des services de police.

Cet admirable bouclage en quelques semaines d'une affaire criminelle qui s'annonçait complexe ne convainc ni les

Guatemala  
Les défenseurs pris pour cibles : des agressions massives, récurrentes, impunies

défenseurs des droits de l'Homme du Guatemala, ni semble-t-il, les autorités américaines qui ont à plusieurs reprises mandaté une équipe du FBI sur le territoire guatémaltèque afin d'enquêter sur cet assassinat. Il est en effet remarquable de constater que Barbara Ford a été assassinée pendant le déroulement du procès Gerardi, dans un secteur extrêmement surveillé de Guatemala Ciudad, à quelques pas des services de coopération des Etats-Unis. Et que cet assassinat aurait été perpétré par de prétendus voleurs de véhicules qui ont abandonné le véhicule quelques rues plus loin et qui auraient ensuite volé un véhicule "relais" qu'ils ont également abandonné. En outre, il paraît peu vraisemblable qu'une femme de faible stature ait pu envisager de s'opposer physiquement au vol de son véhicule et ce de façon totalement irrationnelle en s'agrippant au rétroviseur extérieur. Il est vrai que cette posture était la seule qui puisse justifier l'angle de tir des coups de feu qui lui ont causés la mort, hormis l'hypothèse d'une exécution de la victime agenouillée ou couchée au sol...

Cette dernière explication était d'ailleurs à l'image de toutes celles qui ont pu nous être données par le Ministre de l'Intérieur. En effet, l'imputation des faits à la délinquance de droit commun a été donnée pour chacune des agressions de défenseurs des droits de l'Homme que la mission a évoquée. En outre, le Ministre a tenté, à plusieurs reprises, d'imputer aux défenseurs la responsabilité des agressions, les accusant de ne pas se protéger suffisamment, de ne pas adopter de mesures de sécurité, et, dans le cas de FAMDEGUA, de ne pas avoir reconnu les personnes qui leur avaient été présentées comme étant les auteurs de leur première agression. Le Ministre a également tenu un discours relativement contradictoire, se plaignant d'une part du manque de moyens des services de police et, d'autre part s'enorgueillissant du taux de résolutions des affaires de vols d'automobiles.

Enfin, il a, pendant l'entretien, adopté un ton plus véhément, en évoquant spontanément -sans aucune intervention de la mission à ce sujet- les critiques qui étaient faites à son passé militaire au sein de la G2, organisme d'intelligence militaire à qui sont imputées des violations des droits de l'Homme pendant la période contre-insurrectionnelle.

Malgré ce bref écart, l'ensemble de l'entretien s'est déroulé sur un mode parfaitement courtois. La mission a été reçue sans difficulté, le Ministre lui ayant donné sans la moindre réticence des explications sur la totalité des cas soulevés, même si la mission, et de nombreux acteurs de la vie politique et judiciaire dans le pays, ne partagent pas ses explications.

L'entretien avec le Général Ríos Montt s'est déroulé dans de toutes autres conditions. Celui-ci a accusé les défenseurs des

droits de l'Homme de se livrer à une offensive destinée à déstabiliser politiquement le pays en général et le Général Ríos Montt en particulier, ainsi que de rechercher systématiquement la confrontation et d'employer des modes d'actions illégaux. Le Général a contesté la légitimité des observations faites par les acteurs internationaux, qu'ils soient non-gouvernementaux ou issus du système des Nations unies.

A plusieurs reprises, il a remis en cause les conditions dans lesquelles étaient intervenus les accords de paix. Selon lui, les accords venaient entériner une paix "de confort", de "commerce" (textuellement, "*una paz acomodada, de negocio*"), et il affirmait que dans ces conditions, il n'y avait "ni vainqueur, ni vaincu et que la campagne continuait" (textuellement "*una paz sin vencidos ni vencedores y sigue la campaña*").

Revenant enfin à l'attitude des défenseurs des droits de l'Homme qui, selon lui, sortaient du rôle de médiateur "*componedor*" qui devrait être le leur et non "d'accusateur", il estimait que lui "le génocidaire" était au centre de toute la campagne. Les suggestions faites par la mission de commencer la lutte contre les agressions dont sont victimes les défenseurs des droits de l'Homme par une campagne de légitimation de leur activité -y compris par un texte d'origine législative ou présidentielle par exemple- étaient écartées, étant jugées sans intérêt.

Cette attitude contrastée, et sans la moindre homogénéité, des autorités du pays face aux agressions systématiques dont sont victimes les défenseurs des droits de l'Homme ne permet bien entendu en aucune manière de développer une politique de lutte contre ces agressions et de respect du rôle des défenseurs. Bien au contraire, l'attitude de dénégation, voire de justification de ces agressions de la part d'autorités indiscutablement influentes, permet de considérer qu'il n'existe pas actuellement de politique de protection à l'égard des défenseurs des droits de l'Homme de la part des autorités et que des secteurs de l'Etat tolèrent ou favorisent ces agressions.

## Conclusions

Les défenseurs des droits humains au Guatemala subissent depuis l'an 2000 une vague d'agressions sans précédent depuis la fin de la guerre contre-insurrectionnelle.

Quelles que soient la violence et l'insécurité que doivent affronter tous les Guatémaltèques de la part de la délinquance de droit commun, les agressions subies par les défenseurs ne peuvent être assimilées aux conséquences ordinaires d'une augmentation de la délinquance. En effet, les agressions présentent un caractère massif et récurrent, concentrées sur un certain nombre d'organisations. Aussi sont-elles commises le plus souvent sans lien avec un objectif de profit matériel, voire avec un dédain affiché pour d'éventuels bénéfices. A l'inverse, de nombreux agresseurs, se désintéressant d'objets de valeur, font main basse sur des objets contenant des éléments d'information, sous la forme de disquettes, disques durs d'ordinateurs et documentation sur papier. Enfin, ces caractéristiques sont, à juste titre, perçues par les défenseurs agressés, comme un message destiné à les intimider.

De l'avis de tous les analystes rencontrés par la mission, y compris dans les milieux officiels, cette vague s'inscrit dans le cadre de la persistance -à l'état plus ou moins latent- des appareils militarisés créés dans le cadre de la guerre contre-insurrectionnelle (PAC, "commissaires militaires", groupes d'action liés à l'intelligence militaire...). Ces structures, toujours présentes dans la société guatémaltèque, constituent des réseaux diffus en relation aussi bien avec la délinquance de droit commun qu'avec divers niveaux de pouvoirs locaux et nationaux auprès desquels elles trouvent manifestement de nombreuses complicités et éventuellement des donneurs d'ordres. Le maintien au sein même de l'appareil d'Etat de structures tel que l'Etat-major présidentiel -dont le rôle dans la persécution des défenseurs des droits de l'Homme n'est plus à démontrer- manifeste l'absence de volonté politique pour mettre un terme aux structures militarisées occultes. Par ailleurs, une partie de ces appareils s'est structurée dans le cadre de sociétés de sécurité privées dont certaines jouent un rôle dans la persécution des syndicalistes, notamment dans les zones rurales.

L'absence de réaction sérieuse des autorités de l'Etat face à cette situation viole non seulement les engagements internationaux du Guatemala, mais encore les accords de Paix

et notamment l'Accord Global sur les Droits de l'Homme dans sa partie concernant le démantèlement des appareils clandestins de sécurité et le contrôle des groupes de sécurité privée.

Il est certain que l'exercice de hautes fonctions de l'Etat par des personnalités controversées, au passé lié à la guerre contre-insurrectionnelle, a été perçu par ces secteurs comme une garantie supplémentaire d'impunité. Si la persécution contre les syndicalistes et les défenseurs des droits économiques et sociaux est liée à des causes qui se développent sur le long terme, l'augmentation subite des agressions contre les organisations de défense des droits de l'Homme *stricto sensu* s'est particulièrement développée à partir de la deuxième moitié de l'année 2000. Ce phénomène est en relation avec le rôle joué par ces organisations dans deux domaines clés.

D'une part, les organisations de défense des droits de l'Homme ont assumé un rôle légitime et qui correspond parfaitement à leurs fonctions dans le cadre du Mouvement citoyen pour la justice et la démocratie qui s'est opposé à la falsification de la Loi sur les boissons alcoolisées.

D'autre part, les organisations plus classiques de défense des droits de l'Homme sont le moteur de la lutte menée par la société civile contre l'impunité des crimes commis pendant la guerre contre-insurrectionnelle. Là encore, l'Etat guatémaltèque méconnaît non seulement les textes internationaux qui l'obligent à poursuivre les auteurs d'actes de génocides et de crimes contre l'humanité, mais également le contenu explicite des accords de paix.

La persécution contre les dirigeants syndicaux et les syndicalistes apparaît liée à un processus de "flexibilisation" du travail et d'augmentation de la productivité que des entreprises mettent en place sans aucun recours à l'investissement. Pour atteindre ces deux buts, les secteurs intéressés démontrent une volonté d'anéantir toute résistance organisée des travailleurs à travers un mouvement syndical. La répression contre les syndicalistes passe par leur licenciement systématique au mépris de la protection syndicale. Ces licenciements sont accompagnés de tentatives d'expulsion des travailleurs logés depuis plusieurs générations sur des plantations, et d'interventions fréquentes de groupes de sécurité armés. Aucune décision judiciaire de réintégration de syndicalistes

Guatemala  
Les défenseurs pris pour cibles : des agressions massives, récurrentes, impunies

licenciés n'a été mise à exécution à ce jour, et les poursuites pénales contre les agresseurs physiques sont rares et peu efficaces.

Les défenseurs des droits économiques, sociaux et culturels et notamment des organisations de développement, sont également agressés, en particulier lorsqu'ils dérangent, en zone rurale, des intérêts qui continuent de s'appuyer sur les anciennes structures de la guerre contre-insurrectionnelle.

Enfin, les défenseurs institutionnels des droits de l'Homme, dont notamment les opérateurs de justice, magistrats, procureurs et avocats, n'échappent pas à cette vague d'agressions, soit parce qu'ils compromettent en zone rurale ces mêmes intérêts, soit parce qu'ils participent au processus de lutte contre l'impunité.

Face à l'ensemble de ces agressions, dont certaines sont d'une extrême gravité (lynchage d'un magistrat à Senahu, agression à la grenade contre le domicile d'un magistrat dans la capitale, enlèvements, détentions illégales, viols commis contre des membres d'ONG), les autorités restent d'une passivité absolue. Le discours des autorités est partagé entre ceux qui soutiennent la position de la bonne volonté impuissante face aux structures clandestines déjà évoquées, ceux qui, comme le Ministre de l'Intérieur, tiennent un discours de banalisation, en imputant toutes les agressions à la délinquance de droit commun et reprochant aux défenseurs des droits de l'Homme de ne pas savoir se protéger, et ceux qui, comme le général Ríos Montt, justifient implicitement cette situation par l'action des défenseurs des droits humains.

En toute hypothèse, et quelque soit le discours tenu, les autorités méconnaissent là encore leurs engagements internationaux ainsi que les accords de Paix et plus particulièrement l'Accord sur les Droits de l'Homme qui les obligent à donner une protection toute particulière aux personnes qui agissent pour la défense des droits de l'Homme.

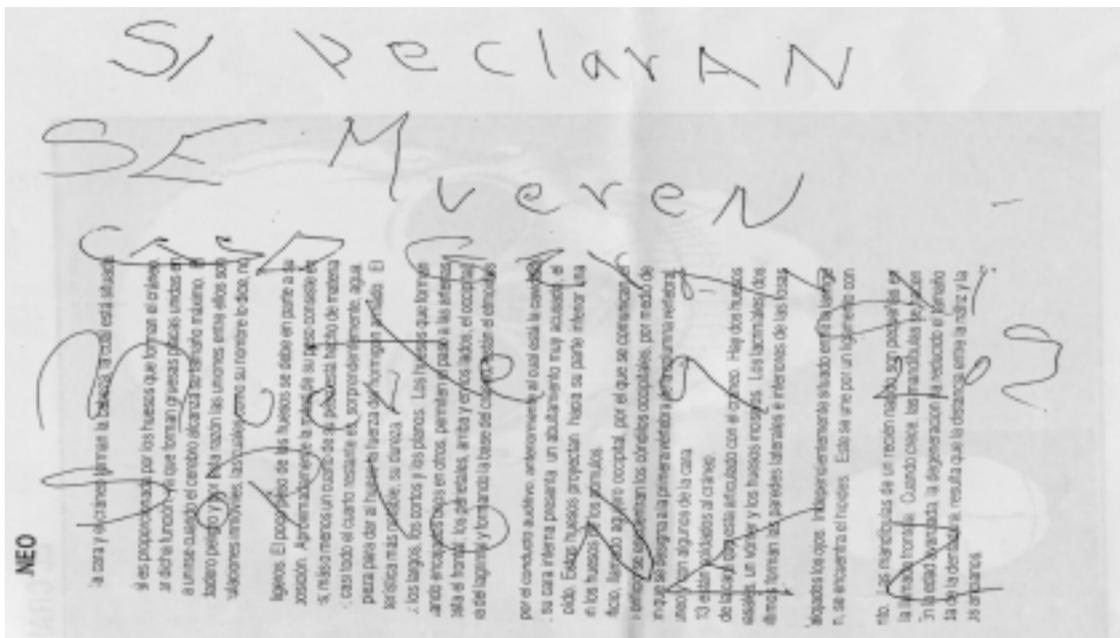
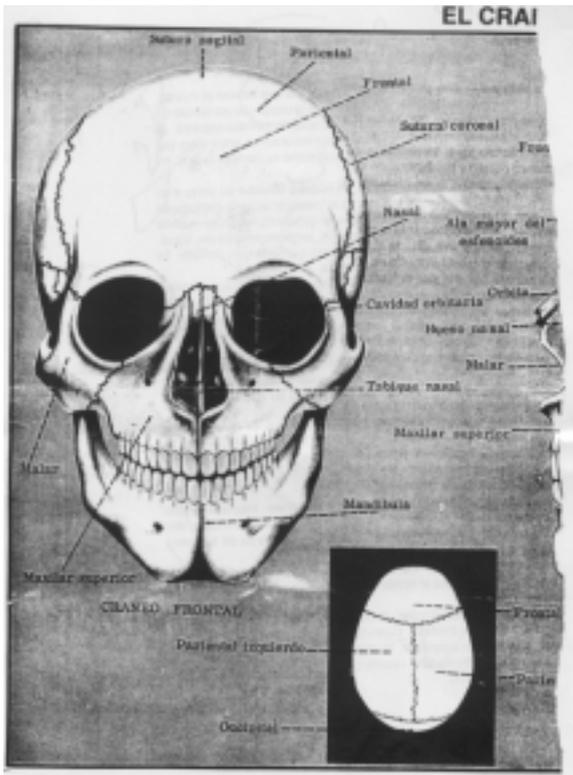
## Recommandations

Au vu de la situation des défenseurs observée pendant la mission, l'Observatoire pour la protection des défenseurs des droits de l'Homme demande aux autorités guatémaltèques de :

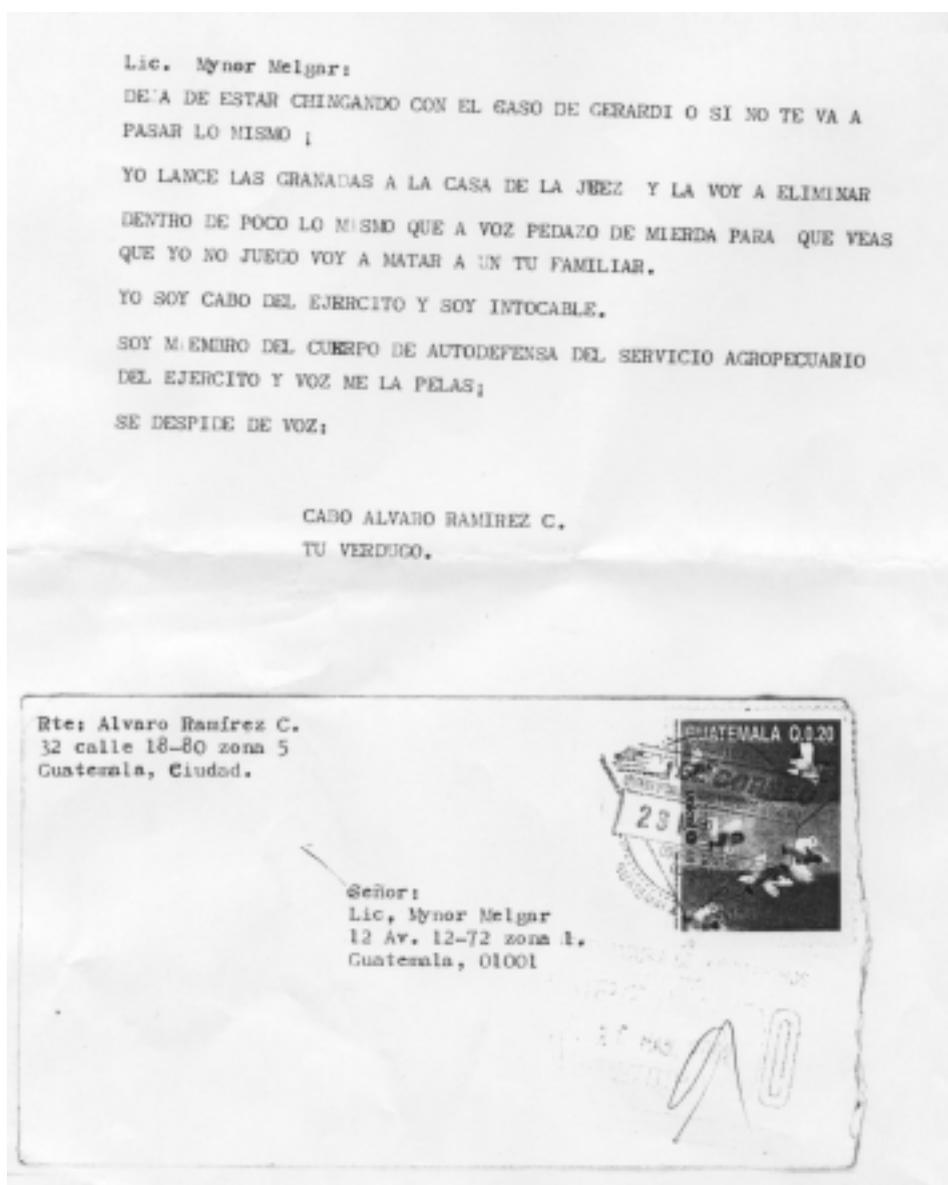
1. Se conformer en toutes circonstances aux dispositions de la Déclaration sur les défenseurs des droits de l'Homme adoptée par l'Assemblée Générale des Nations unies le 9 décembre 1998 et notamment son article I qui dispose que "chacun à le droit, individuellement ou en association avec d'autres, de promouvoir la protection et la réalisation des droits de l'Homme et des libertés fondamentales au niveau national et international" et à son article XII se rapportant à l'obligation pour l'Etat de protéger les défenseurs.
2. S'engager à diffuser le texte de cette Déclaration, la promouvoir au sein de tous les secteurs de la société civile et de s'engager publiquement à en garantir le respect.
3. Affirmer publiquement l'importance de l'action des défenseurs des droits de l'Homme dans le développement et l'enracinement de la démocratie, ainsi que le rôle social essentiel des ONG, groupements sociaux et syndicats en particulier dans le domaine de la lutte contre l'impunité et du respect de l'Etat de droit.
4. Respecter les dispositions figurant dans les Conventions 87 et 98 de l'OIT, ratifiées par le Guatemala en 1952 et qui garantissent la liberté syndicale.
5. Mettre en application les dispositions de l'Accord Global sur les Droits de l'Homme des Accords de Paix, et en particulier : les dispositions relatives au renforcement des instances de protection des droits de l'Homme (chapitre II) ; à l'engagement contre l'impunité (chapitre III) ; à l'engagement que soit dissout tous les corps de sécurité illégaux et appareils clandestins, et que le port d'arme soit soumis à régulation (chapitre IV) ; aux garanties et à la protection des personnes et entités qui travaillent pour la protection des droits de l'Homme (chapitre VII).
6. Dissoudre l'Etat-major présidentiel.
7. Mettre en œuvre des investigations sérieuses et impartiales sur les menaces et agressions commises contre les défenseurs des droits de l'Homme, afin que les auteurs de ces actes soient dûment identifiés et sanctionnés conformément à la loi et en particulier que les véritables acteurs et responsables de l'assassinat de Monseigneur Gerardi soient jugés et condamnés. Mener des enquêtes approfondies sur les multiples agressions, menaces et/ou vols commis contre des membres de CEIBAS, de FAMDEGUA, du GAM, de CALDH, de la Fondation Myrna Mack, de Mujeres Vamos Adelante, de l'ADHEPAC, du Centre d'Aide aux Migrants, ainsi que contre des Opérateurs de justice et les syndicalistes des zones caféière et bananière.
8. Etendre les compétences du Procureur Spécial pour les affaires d'Opérateurs de justice et le doter d'une structure ayant les moyens matériels et humains adéquats permettant le développement d'investigations effectives.
9. Mettre en place un mécanisme législatif ou réglementaire assurant l'exécution effective des décisions judiciaires de réintégration de travailleurs licenciés au mépris des garanties syndicales.
10. Adopter les mesures nécessaires dans les régions conflictuelles, en particulier dans les régions rurales de Alta Verapaz, de Huehuetenango, du Peten et dans la zone frontalière avec le Mexique, afin de garantir la sécurité des défenseurs des droits de l'Homme. Notamment, mettre à la disposition des défenseurs des droits de l'Homme isolés, qu'ils soient agents de l'Etat ou membres d'organisations non gouvernementales, des moyens efficaces de communication permettant de leur assurer la protection de la force publique en cas d'agression.

# Annexes

# Annexe 1 : Lettre de menace adressée à la Fondation Myrna Mack



## Annexe 2 : Lettre de menace adressée à l'ODHAG (Office des droits de l'Homme de l'Archevêché du Guatemala)





# L'OBSERVATOIRE

pour la Protection des Défenseurs des Droits de l'Homme

## THE OBSERVATORY

For the Protection  
of Human Rights Defenders

## El Observatorio

para la Protección  
de los Defensores de los Derechos Humanos

La Ligne d'Urgence  
The Emergency Line  
La Línea de Urgencia

e-mail

observatoi re@i prol i nk. ch

FIDH

Tél : 33 (0) 1 43 55 20 11

Fax : 33 (0) 1 43 55 18 80

OMCT

Tél : 41 (0) 22 809 49 39

Fax : 41 (0) 22 809 49 29

Directeur de la publication : Sidiki Kaba, Eric Sottas  
Rédacteur en chef : Antoine Bernard  
Rédacteur et Chargée de mission : Françoise Mathe,  
Juan Carlos Capurro  
Collaborateurs : Rosa Sánchez Salgado, Alexa LeBlanc,  
Laurence Cuny, Sylvain Mange, Juliane Falloux.  
Assistant de publication : Céline Ballereau-Tetu  
Dépôt légal mars 2002 / n° 325 -  
Commission paritaire N° 0904P11341 - ISSN en cours  
Fichier informatique conforme à la loi du 6 janvier 1978  
(Déclaration N° 330 675)

L'Observatoire pour la protection des défenseurs des droits de l'Homme est né pour répondre aux graves violations frappant quotidiennement les personnes engagées dans la promotion et la défense des droits et libertés fondamentales.

Il vise à assurer, et ce de manière progressive :

- un système d'alerte systématique de la communauté internationale sur les cas de harcèlement et de répression des défenseurs des droits et libertés fondamentales, en particulier lorsqu'ils nécessitent une intervention urgente ;
- une observation judiciaire des procès y compris, en cas de besoin, une assistance juridique directe ;
- une aide personnalisée aussi concrète que possible, y compris une assistance matérielle, en vue d'assurer la sécurité des défenseurs victimes de graves violations ;
- l'élaboration, la publication et la diffusion au niveau international de rapports relatifs aux violations des droits et libertés des personnes agissant en faveur des droits de l'Homme ou de leurs organisations dans le monde entier ;
- une action soutenue auprès des diverses instances gouvernementales régionales et internationales notamment l'ONU, l'OEA, l'OUA et l'Union européenne.

Un programme de la FIDH et de l'OMCT - An FIDH and OMCT venture - Un programa de la FIDH y de la OMCT

**fidh**

Fédération internationale  
des ligues des droits de l'Homme  
17, Passage de la Main d'Or  
75 011 Paris, France

**OMCT**

Organisation Mondiale  
Contre la Torture  
Case postale 21 - 8 rue du Vieux-Billard  
CH 1211 Genève 8, Suisse